## CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

La mobilité
professionnelle
d'une cohorte de
jeunes durant les
cinq premières
années de vie active
(1979-1984)
à l'issue des classes
de BEP ou de CAP

Françoise Bruand



# LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE D'UNE COHORTE DE JEUNES DURANT LES CINQ PREMIÈRES ANNÉES DE VIE ACTIVE (1979-1984) A L'ISSUE DES CLASSES DE BEP OU DE CAP

Françoise Bruand

CEREQ

Document de travail n° 81

Septembre 1992

## SOMMAIRE

Introduction

Encadré	méthodologique
LE DEPA	re partie Rt des secteurs d'accueil vers des secteurs UP Plus Concentres.
1.	Départ des secteurs d'accueil et taille de l'unité de travail
2.	Départ des secteurs d'accueil ou des petites unités ?
3.	La migration vers de plus grandes unités
4.	L'accueil s'est largement effectué dans les tout petits établissements 16
5.	et se dirigent vers le secteur public
6.	Conclusion
	me partie Jes des entreprises et comportements des debutants.
1.	Les petites unités offrent moins de précarité lors de la première embauche
2.	C'est d'abord la mobilité volontaire qui explique cette mobilité plus intensive dans les petits établissements

3	. Mobilités et motivations des jeunes
4	. La mobilité contrainte est également plus importante dans les petites unités
5	. Un chômage plus menaçant
. 6	Conclusion
	EME PARTIE TE ET ENTREE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL.
1	Pratique des employeurs et nature de l'entrée
2	Intensité de la mobilité40
. 3	Orientation de la mobilité44
_	ème partie Urs de mobilite et caracteristiques des jeunes.
. 1	Vers l'administration et les entreprises publiques s'orientent les plus favorisés
2	La population débutante qui gagne une entreprise privée présente un profil beaucoup plus bas
3	Que résulte-t-il de ces diverses mobilitéso bservées en début de vie active?
TRAJEC	TOIRES MASCULINES ET FEMININES :
DES DIL	FERENCES QUI S'AMPLIFIENT.
. <b>1</b>	Entre le premier et le dernier employeur, les caractéristiques scolaires et sociales de la main d'oeuvre débutante n'évoluent pas
2	Mais par contre, elles subissent de plus violentes pratiques de rejet 53
3	La période d'insertion semble plutôt aggraver les désavantages des femmes
CONCLU	SION
ANNEXE	SS

sage to the desired to be about the project of the same of the sam

## INTRODUCTION

On sait que l'insertion des jeunes, notamment après leur sortie de l'enseignement technique court, s'effectue de façon privilégiée dans certaines zones d'activités économiques, baptisées secteurs d'accueil [Amat et Géhin, 1987]. Mais cet accueil est souvent transitoire : les secteurs composés de petites entreprises sont aussi des zones de fort renouvellement de main-d'oeuvre débutante. Or s'il est indéniable que les jeunes sortants des classes de BEP ou de CAP quittent les petites unités de travail pour en gagner de plus importantes au cours de leurs premières années de vie professionnelle [Maréchal et Viney, 1983], doit-on pour autant imputer les mouvements de main-d'oeuvre à la flexibilité plus importante pratiquée par les petites entreprises ? Pour certaines théories «dualistes» du marché du travail, elles rejetteraient d'autant plus rapidement leur main-d'oeuvre que celle-ci serait plus récente sur le marché du travail.

L'instabilité engendrée par les pratiques de gestion de main-d'oeuvre serait ainsi une conséquence de l'instabilité économique des petites entreprises soumises à la précarité de leurs marchés. «Le dualisme du marché du travail repose sur le dualisme du marché des produits qui correspond grosso modo à la taille des entreprises. Les grandes s'intéressent aux segments de la demande stable et prévisible, les petites se consacrent à la fraction de la demande non prévisible et fluctuante» [Campinos et Marry, 1986, p. 218]. D'où des modes de gestion de la main-d'oeuvre eux-mêmes très différenciés : une flexibilité essentielle au fonctionnement de la petite entreprise «que ne peut se permettre le secteur moderne, confronté à l'ampleur de ses investissements et à la puissance des organisations syndicales» [AZOUVI 1981]. De plus, chaque type d'entreprise appellerait une catégorie spécifique de main-d'oeuvre : «la nature de la formation différenciée selon l'appartenance à l'un ou l'autre segment est une notion constitutive importante de leur définition» [CAMPINOS ET MARRY, 1986, P 218].

Ainsi par cette assimilation entre secteurs d'accueil, petites entreprises et zones de flexibilité et de fragilité économique, rendrait-on compte de la précarité croissante qui a affecté l'insertion professionnelle de ces jeunes, qui se concentre davantage sur ces zones d'activité.[AMAT et GEHIN 1987]

## Or cette flexibilité essentielle aux pratiques des petites entreprises reste à démontrer.

Est-il bien sûr que les petites entreprises offrent plus de précarité à l'embauche et renvoient, plus souvent que les grandes, leur main-d'oeuvre débutante sur le marché du travail ? Il n'est pas certain que de rentrer d'emblée dans une grande entreprise préserve de toute recherche d'emploi et de toute instabilité. A l'inverse, rentrer dans des petites entreprises signifie-t-il obligatoirement des passages ultérieurs par le chômage ?

Ce départ des petits établissements ne correspond-il pas plutôt à une aspiration profonde des jeunes qui chercheraient à gagner des unités à forte concentration de salariés : les systèmes de protection de la main-d'oeuvre y sont bien plus opérants et permettent à celle-ci de négocier au mieux les conditions de vente de sa force de travail ?

Ainsi dans cette migration, l'attraction des grandes entreprises est peut-être tout aussi décisive que le phénomène de rejet des petites. Et s'il existe bien une stratification du marché du travail qui justifie l'attraction exercée par les grandes entreprises, le départ des petites n'est pas forcément lié à leurs pratiques de flexibilité.

Bref, à travers ce phénomène de migration des jeunes, des petites vers les grandes entreprises se trouve posée la question de la relation entre des pratiques de gestion des entreprises et des conduites de mobilité des individus. Les petites entreprises rejettent-elles davantage que les grandes leur main-d'oeuvre débutante ou bien les jeunes quittent-ils davantage les petites que les grandes entreprises ?

En vue d'éclairer ces phénomènes et de lever les ambiguïtés, l'étude de la période d'insertion professionnelle d'une promotion de jeunes sortis de l'enseignement technique court s'avère particulièrement intéressante. Elle offre, en effet, la possibilité d'observer plus en détail la nature de cette migration des petites vers les grandes unités de travail d'une cohorte numériquement importante de jeunes issus d'une formation professionnelle : ils sont près de 200 000 à être sortis en 1979 des classes de CAP et de BEP. Cette population, sensible du point de vue du chômage, a été interrogée dans le cadre d'une enquête de cheminement, de l'Observatoire EVA en 1984 (1).

Les enquêtes de cheminement de l'Observatoire EVA fournissent l'instrument privilégié de réponse à toutes ces questions. Elles permettent en effet de reconstituer sur cinq ans l'ensemble de la carrière de ces débutants depuis leur sortie de l'école : d'une part, elles fournissent des indications très précises sur l'ensemble des postes occupés, en terme d'activité exercée, de statut, de taille de l'établissement, de nature de l'employeur, de secteur d'activité ainsi que sur les caractéristiques scolaires et sociales des titulaires de ces emplois en terme de filière, de spécialité, de certification et de renseignements sur la profession des parents.

Mais surtout les enquêtes de cheminement ne se contentent pas d'opérer des coupes à un instant donné, elles fournissent des indications précieuses sur les trajectoires professionnelles elles-mêmes pendant les cinq années qui ont suivi la sortie de l'école. Peuvent être ainsi calculées les durées de chômage tout au long de la période, l'ampleur des changements d'employeur ou d'emploi, les changements de statut ou de qualification... Ainsi dispose-t-on de toute une batterie d'indicateurs qui permettent de caractériser les cursus socio-professionnels : on peut notamment comparer les positions

<sup>(1)</sup> Ils avaient été interrogés une première fois dans le cadre d'une enquête d'insertion en mars 1980, qui avait donné lieu à une publication [Béduwé et Gensbittel, 1985].

sociales atteintes, évaluer les difficultés rencontrées en chemin, et spécifier l'intensité et la nature des mobilités observées. Il devient ainsi possible d'entrevoir l'hétérogénéité du marché du travail où s'insèrent ces jeunes débutants et tenter d'expliquer ces mobilités vers les plus grandes entreprises.

On peut en effet connaître l'orientation et la motivation de ces mobilités puisqu'on a demandé aux jeunes les raisons qui ont présidé à leur départ, qu'il soit lié à des pratiques des entreprises (licenciements ou fins de contrat) ou à des aspirations de la main-d'oeuvre (départ volontaire) ou à des causes extérieures au système productif (service national).

## **MÉTHODOLOGIE**

L'enquête de cheminement de 1984 a permis de reconstituer la succession des diverses situations professionnelles occupées par chacun de ces jeunes depuis la sortie de l'école en juin 1979 jusqu'en juin 1984. A cette date, le jeune peut être au chômage, salarié, aide-familial, s'être installé à son compte, à l'armée, en mission d'intérim ou inactif.

Ce mouvement des petites aux grandes entreprises ne concernant que l'activité salariée, nous avons centré notre analyse sur la période qui s'écoule entre la première et la dernière activité salariée déclarée (1) quelle que soit la situation au moment de l'enquête. Nous disposons en effet par ailleurs d'indicateurs de durées de chômage ou d'inactivité qui nous permettent de mesurer le temps passé au chômage ou en inactivité entre la sortie de l'école et juin 1984 qui s'avèrent des indicateurs beaucoup plus interessant qu'un simple taux de chômage à une date quelconque. En effet, beaucoup de jeunes n'avaient en effet pas encore trouvé leur premier emploi lors de l'enquête d'insertion (9 mois après la sortie). On a pu ainsi mesurer le temps passé à la recherche d'un premier emploi et la longueur des retombées ultérieures au chômage.

L'ensemble de ces indicateurs ont permis pour chaque population de calculer des durées moyennes. Nous pouvons ainsi tenir compte de tous ceux qui étant au chômage au moment de l'enquête de cheminement, ont néanmoins exercé au moins une activité salariée au préalable.

Quant à ceux dont la dernière activité n'est pas salariée, ils sont de toute façon très peu nombreux : moins de 2 % des effectifs de la cohorte.

Pour les salariés, c'est d'abord la notion d'employeur, qui dans le questionnaire permet de cerner les diverses situations professionnelles du jeune embauché. Chez un même employeur, la nature du contrat, de la classification ou de l'emploi peut avoir évoluée : lorsque tel est le cas, on a demandé à chaque individu d'identifier le premier et le dernier cas de figure.

## L'employeur est identifié à partir de plusieurs questions :

- l'activité principale de l'établissement où travaille le jeune embauché répertorié à partir d'une adaptation pour l'Observatoire EVA de la nomenclature des activités et produits en cent postes de l'INSEE.

<sup>(1)</sup> Nous n'avons pas tenu compte des situations d'intérim car elles ne fournissent aucun renseignement sur la nature de l'utilisateur des prestations de services intérimaires. Un peu plus de 8 % de la cohorte avait débuté comme intérimaire. Au dernier emploi, 2,5 % occupent un tel statut.

- le nombre de personnes travaillant de façon permanente dans cet établissement.
- la nature de l'employeur : une exploitation agricole, une entreprise artisanale, un commerçant, une personne exerçant en libéral, un particulier, une entreprise privée, une entreprise publique et nationalisée, une administration d'Etat ou une collectivité locale.

C'est une question sur la taille de l'établissement où s'exerce l'activité salariée qui a été posée au jeune débutant ; l'interroger sur la taille de l'entreprise aurait supposé que le jeune débutant soit suffisamment intégré dans l'entreprise pour savoir que l'unité où il travaille, relève d'une entreprise composée de multiples établissements. Or une telle connaissance des structures juridiques ne pouvait être considérée comme acquise surtout par un débutant, tandis que la taille de l'établissement est apparue immédiatement perceptible au jeune salarié. De toute façon, une information sur l'entreprise n'aurait non plus permis de savoir si elle appartenait ou non à un groupe plus important.

La question de la taille de l'établissement ne fournit ainsi qu'une information négative sur la taille de l'entreprise qui ne peut qu'être égale ou supérieure à celle de l'établissement. Mais elle fournit une information minima sur la structure de la production. Elle a pu être utilement complétée par une question sur la nature de l'employeur qui permet d'isoler les entreprises artisanales, les particuliers et les commerces, même si elle présente le défaut de ne pas distinguer les PME des entreprises privées de grande taille et de ne pas préciser la taille de l'entreprise commerciale (petit commerçant ou chaine de magasin). Afin d'isoler, au moins, les établissements de grande taille, nous avons distingué, au sein des entreprises privées, les établissements de plus ou moins cinquante salariés, ce qui ne permet pas bien sur de repérer à coup sur, l'ensemble des grandes entreprises. Nous avons également effectué les redressements nécessaires lorsque les intéressés se déclarent employés dans une entreprise artisanale de plus de dix salariés.

Le nombre moyen d'employeurs sur la période fournit des indications sur l'intensité des mobilités. Un indicateur de changement d'emploi essaie de rendre compte de l'ampleur des mobilités professionnelles : nous avons comptabilisé ainsi pour une population donnée, la proportion de ceux dont la première activité et la dernière activité qu'elle soient exercées chez le même employeur ou chez des employeurs différents ne sont pas chiffrées dans le même poste du code des métiers.

De plus, une question sur la raison du départ du premier employeur permet de savoir si l'entreprise est responsable de ce départ (rejet = fin de contrat ou licenciement) ou si celui-ci est le fait de la main d'oeuvre (départ volontaire ou départ au service national). Sont considérés comme stables, les salariés toujours employés par un unique employeur à la date de l'enquête de cheminement.

## PREMIÈRE PARTIE LE DÉPART DES JEUNES DES SECTEURS D'ACCUEIL VERS DES SECTEURS BEAUCOUP PLUS CONCENTRÉS

## 1. Départ du secteur d'accueil et taille de l'unité de travail

Entre la première activité salariée exercée par les jeunes débutants après leur sortie des classes de BEP et de CAP, et leur dernière activité précédant l'enquête de 1984, la structure des effectifs selon les secteurs se modifie sensiblement. On comptabilise 15 500 emplois en moins dans dix secteurs d'activité, parmi lesquels en premier lieu, le BTP (- 4 000), les HCR (- 2 900), le travail des métaux et la fonderie, l'agriculture, la réparation auto, les services domestiques et les services divers. C'est dans ces dix secteurs que les effectifs de cette main-d'oeuvre débutante ont le plus diminué pendant ces cinq ans. Ils avaient offert un premier emploi à 44 % de ces jeunes, ils n'emploient plus que 36 % d'entre eux, lors de leur dernière activité précédant l'enquête.

Dans le même temps, les secteurs qui ont gagné le plus de débutants au cours de la même période relèvent de l'administration (administration, santé, armée, police, enseignement) ou bien sont composés de grandes entreprises du secteur public (Énergie, SNCF...) ou privé (Construction électrique et électronique, construction navale, aéronautique et armement).

Et lorsqu'on sait que ces dix secteurs avaient très majoritairement accueilli ces jeunes dans des établissements de moins de cinquante salariés, voire même la plupart du temps de moins de dix, on peut se demander si ces jeunes quittent plutôt les petites entreprises en général ou certains secteurs en particulier.

Tableau 1 : Évolution des stocks et des flux dans les secteurs d'activité entre la première et la dernière activité salariée

	% 1er emploi	% dernier emploi	gains & pertes	Taux d'évolut.	Etabl < 50 salariés	Etabl < . 10 salari.	% stables	% vers établ. + grand
BATIMENT, GENIE CIVIL & AGRICOLE	10,7	8.6	-4 040	-20	77	42	22	41
HOTELS CAFE RESTAURANTS	5,8	4,3	2 877	-26	92	56	8	45
FONDERIE, TRAV DES METAUX	5,0	4,1	-1 619	-17	60	25	27	35
AGRIC. SYLVICULTURE PECHE	2,1	1,4	-1 384	-34	87	55	12	50
REPARATION AUTO	3,6	3,0	-1 121	-16	83	44	24	37
SERVICES DOMESTIQUES	1,2	0.7	-959	-42	99	99	6	65
SERVICES DIVERS	3,5	3,0	-920	-14	79	51	23	36
CONSTR. MECANIQUE	3,9	3,5	-876	-12	50	14	32	32
TRAVAIL DU BOIS, AMEUBLEMENT	2,3	1,9	-834	-19	67	32	22	35
COMM. DETAIL NON ALIMENTAIRE	5,4	5,0	-796	- 8	76	49	20	40
IND. AGRICOLE ET ALIMENTAIRE	4,1	3,7	-750	-10	42	19	20	32
COMM. DE DETAIL ALIMENTAIRE	5,2	5,0	-533	-5	60	31	27	30
BANQUES ET ASS. CREDIT-BAIL	3,2	3,0	-457	7	47	22	28	34
IND. TEXT. HABT. CUIR	5,0	4,9	-265	- 3	38	9	40	21
VERRE, CHIMIE, PAPIER	1,5	1,4	-204	- 7	19	4	34	23
MAT CONSTRUCTION	0,8	0,7	-189	-12	35	7	25	21
CONSTR. AUTOMOBILE	2,2	2,2	15	0	20	5	37	18
ETUDES, CONSEIL, ASSISTANCE	3,2	3,3	57	1	86	52	26	44
MINERAIS, METAUX, ACIER	1,0	1,1	87	5	10	1	46	14
CAOUTCHOUC, PLASTIQUES	1,2	1,3	143	6	32	7	37	24
COMMERCE DE GROS	3,7	3,9	272	4	<i>7</i> 8	27	22	40
AUTRES BIENS DE CONSOMMATION	2,4	2,6	358	8	53	16	23	27
ACT SOCIALE. CULT & SPORT	2,5	2,8	510	11	80	27	- 18	33
ENSEIG. RECHERCHE	1,4	1,7	624	24	61	18	33	17
CONST AERONAUTIQUE, NAVALE & ARMEMENT	0,9	1,3	755	46	24	9	49	19
TELEC. & POSTES	1,4	1,8	774	29	45	14	36	16
ARMEE, POLICE	0,3	0,9	1 222	254	5		84	
TRANSPORTS ROUTIERS	1,5	2,3	1 430	51	62	22	32	35
CONSTR. ELECT & ELECT	3,2	4,0	1 473	25	39	12	34	26
SANTE	5,0	6,2	2 172	23	32	15	33	14
AUTRES TRANSPORTS	1,2	2,5	2 372	103	38	17	50	14
PROD. ET DIST. ENERGIE	1,1	2,4	2 406	115	28	9	57	13
ADM. CENT, COLL LOC., SS;	4,3	5,6	2 481	31	42	13	42	11
TOTAL	100	100	O	0	60	29	27	32
NON REPONSE	1,2	1,5	673	31	- 56	24	29	31
ENSEMBLE	101,2	101,5	0	0	60	29	27	32

## 2. Départ des secteurs d'accueil ou des petites unités ?

En fait, au-delà d'une certaine taille, les établissements du BTP, par exemple conservent leurs effectifs de main-d'oeuvre débutante, tandis qu'entre la première et la dernière activité salariée, le nombre de jeunes employés dans des établissements de moins de dix salariés diminue dans tous les secteurs (à l'exception des transports routiers et de l'administration). Ce sont bien les petits établissements que quittent les débutants de niveau V plutôt qu'un secteur en particulier (cf. graphique 1).

A observer les trajectoires des jeunes au départ des secteurs d'accueil, on constate que la fraction d'entre eux qui émigre vers un établissement employant un plus grand nombre de salariés est d'autant plus importante que leur secteur d'origine les emploie dans de petits établissements (cf. tableau n° 1)

Certains secteurs, cependant, bien que composés de grands établissements (matériaux de construction, autres biens de consommation, notamment) ne stabilisent guère plus leur main d'oeuvre débutante que d'autres secteurs accueillant les jeunes dans de petites unités. Or tout en étant aussi mobiles, les jeunes qui ont débuté dans ces secteurs ne se dirigent pas vers des unités de travail plus grandes aussi souvent que ceux qui ont débuté dans les secteurs où les petits établissements sont majoritaires.

C'est donc bien en lien avec les caractéristiques des petites unités que doit être analysé le départ pour un établissement plus grand.

## 3. La migration vers de plus grandes unités

Cette migration vers de plus grandes unités de travail est un phénomène très répandu parmi ces jeunes débutants : un jeune sur trois gagne, au cours des cinq années observées, un établissement employant un plus grand nombre de salariés que celui où il a débuté à la sortie de l'école. Ceux qui se dirigent ainsi vers une unité de travail plus importante, sont plus nombreux que ceux qui n'ont jamais quitté leur premier employeur pendant toute la période.

GRAPHIQUE Nº 1

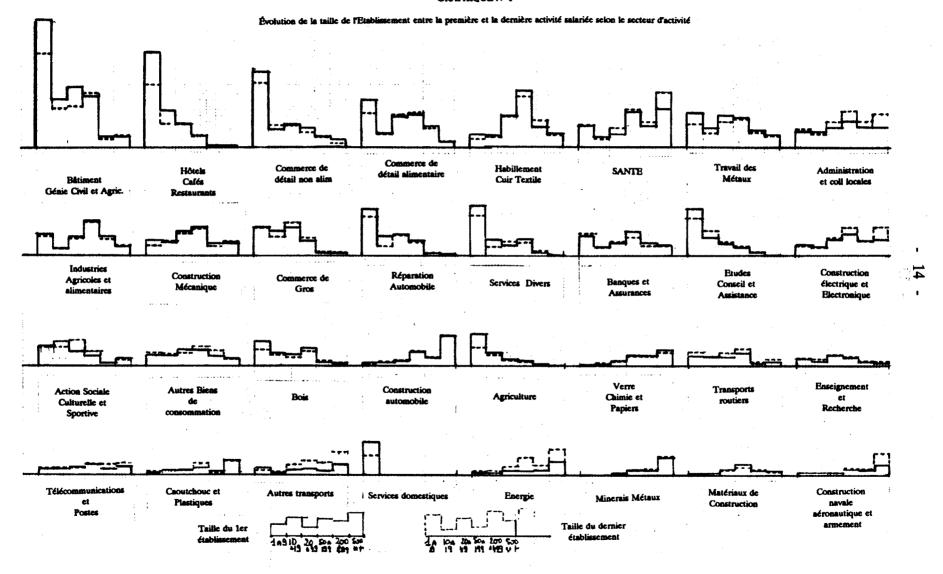


Tableau 2 : Évolution des stocks et des flux selon la taille de l'établissement où s'exerce la première et la dernière activité salariée et direction des mobililtés selon la taille du premier établissement

Taille	% 1er employeur	% dernier employeur	gains et pertes en effectifs	% stables	% vers établissement + grand	% mobile à l'identique	% vers établissem. + petit	Total
1 A 9	29	23	-10 379	17	52	18	13	100 %
10 A 19	14	12	- 2 326	21	40	16	23	100 %
20 A 49	17	18	1 275	28	28	18	26	100 %
50 A 199	20	22	3 000	31	22	13	34	100 %
200 A 499	9	11	2 996	38	13	13	36	100 %
500 et +	11	14	6 422	47	8	15	30	100 %
Totai	100	100	•	27	32	16	25	100 %

Lorsqu'on compare l'intensité de cette forme de mobilité de ces jeunes sortis en 1979, avec celle de la cohorte sortie quatre ans auparavant du système éducatif [Maréchal et Viney, 1983] on constate que cette tendance forte des premières années de vie professionnelle loin de se ralentir, s'est plutôt accentuée : ils ont plus nombreux en 1984 à avoir émigré vers un plus grand établissement qu'en 1980.

D'une part, la stabilité a nettement diminué, puisque 39 % des femmes et 34 % des hommes sortis de l'école en 1979 n'ont eu qu'un seul employeur, au lieu de respectivement 45 % et 42 % des jeunes sortis en 1975.

Mais surtout, la cohorte la plus jeune est rentrée beaucoup plus souvent que la précédente dans des unités de moins de dix ou de cinquante salariés, et beaucoup moins fréquemment dans des unités de plus de mille. Et au bout du compte, lors de la dernière activité salariée, ils sont demeurés plus nombreux dans des établissements de moins de cinquante salariés : 53 au lieu de 46 %.

Et si cette forme de mobilité prend une telle ampleur chez ces jeunes débutants, puisqu'un mobile sur deux est concerné, c'est qu'ils ont été d'autant plus mobiles qu'ils ont débuté dans un plus petit établissement.

L'intensité de la mobilité varie en raison inverse de la taille de l'établissement d'accueil : plus l'établissement d'accueil est petit, moins il conserve sa main-d'oeuvre débutante jusqu'à la date de l'enquête de 1984. Moins d'un salarié sur cinq est toujours employé dans l'établissement où il a débuté lorsque celui-ci emploie moins de dix salariés. Lorsque l'unité de travail est égale ou supérieure à cinq cents salariés, c'est près

d'un débutant sur deux qui est demeuré chez le même employeur. La stabilité ne fait que s'accroître à mesure que s'élève la taille de l'établissement d'accueil.

## 4. Or l'accueil s'est largement effectué dans les tout petits établissements.

Trois jeunes sur dix avaient trouvé un premier emploi dans une unité de moins de dix salariés et c'est à partir de ces unités que s'effectue l'essentiel des départs vers des établissements plus importants: sur les 60 000 jeunes qui ont émigré vers une plus grande unité de travail, près de 28 000 avaient débuté dans un établissement de moins de dix salariés et 10 000 dans une unité employant entre dix et dix-neuf personnes.

De plus, les échanges entre les petits et les grands établissements ne sont pas équilibrés : les mobiles entrés dans de grandes unités sont moins nombreux à se diriger vers un établissement plus petit que les mobiles accueillis dans de petits établissements à rejoindre une plus grande unité (cf. tableau 2). Quand les jeunes débutent dans de grands établissements, ils ont plutôt tendance à demeurer dans des établissements identiques : la moitié des mobiles entrés dans un établissement de plus de cinq cents salariés vont dans un établissement de taille identique (il s'agit souvent d'une administration ou d'une entreprise publique), alors que ce n'est le cas que du quart des mobiles accueillis dans un établissement inférieur à vingt salariés.

Il en résulte une nette évolution de la structure de la taille des établissements entre la première activité salariée et la dernière déclarée, surtout pour les mobiles. Ceux qui sont demeurés chez le même employeur jusqu'à la date de l'enquête de 1984 se trouvent également répartis, tout au long de la période, dans chaque type d'établissements, quelque soit la date de leur entrée sur le marché du travail.

Par contre, la mobilité bouleverse la répartition structurelle dans chaque type d'établissements de ces jeunes débutants entre mars 1980 et mars 1984. (Cf tableau n° 3) Les effectifs diminuent légèrement dans les établissements de moins de dix salariés, malgré la croissance des actifs occupés tout au long de la période. Par contre, les effectifs des jeunes employés dans des établissements de plus de 500 salariés ont presque triplés dans le même temps.

Mais au total, en structure les mobiles restent plus souvent que les stables captifs des petits établissements ; il faut dire que l'accueil des stables c'est de tout temps effectué dans de plus grands établissements que l'accueil des mobiles. La mobilité ne permet donc de compenser qu'en partie, un accès au marché du travail par le biais des petites unités.

Tableau 3 : Évolution de la structure de la taille de l'établissement selon la direction de la mobilité des actifs occupés

	MOB %V/	ILITE TOTAL			
TJS CHEZ UNIQ EMPL ENSEMBLE 1 A 9 PERS. 10 A 19 PERS. 20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS. 20c A 499 PERS. 500 3 PLUS TOTAL	31714 17.5 10.8 17.2 24.3 12.5 100.0	MARS 81 40539 18.2 10.4 17.5 23.1 18.4 100.0	45293 18.2 17.8 17.8 22.6 18.3 100.0	MARS 83 48381 17.8 10.3 17.5 22.8 12.7 10.0	49782 17.8 10.5 12.6 12.6 100.0
DEPART DU SEUL EMPL ENSEMBLE 1 À 9 PERS. 10 À 19 PERS. 20 À 49 PERS. 50 À 199 PERS 200 À 499 PERS. 500 & PLUS TOTAL	6610 35.4 14.1 17.4 9.1 6.3 100.0	669.099.632.0 699.099.632.0	5295 34.7 106.7 23.33 6.0	902239470 961152690 102690	81:99 27:22:22 10:22:61 100
VERS PRIVE + PETIT ENSEMBLE 1 A 9 PERS 1C A 19 PERS. 20 A 49 PERS 200 A 499 PERS 200 A 499 PERS. 500 & PLUS	17609 19.1 14.2 18.0 28.1 11.3 9.3	17687 30.6 13.5 19.1 20.1 7.0	19129 35.1 14.0 20.6 19.3 4.9 100.0	21889 40.60 18.73 163.60	216057 45.76 17.89 22.77 1.00
VERS ETABL TAILLE 1DEN. ENSEMBLE 1 A 9 PERS. 10 A 19 PERS. 20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS. 200 A 499 PERS. 500 & PLUS	16442 36.82 18.6 15.99 7.6 100.0	17081 33.2 13.0 21.2 16.1 7.5 100.0	18486 30.0 12.6 20.0 17.2 9.3 11.0	20889 31.3 11.6 18.2 9.5 10.0	21848 30.4 12.4 19.0 17.4 10.0 10.9
VERS ETAB + GRAND ENSEMBLE 1 A 9 PERS. 10 A 19 PERS. 20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS. 200 A 499 PERS. 500 & PLUS	33116 37.6 16.3 16.5 18.5 4.1 400.0	34877 27.4 15.5 21.8 10.5 100.0	37896 17.8 13.97 23.97 23.19 150.0	44729 10.5 10.9 16.1 25.3 15.1 22.0	47171 99.1 177.35.66 153.66 100.0
S/T MODILES ENSEMBLE 1 A 9 PERS 1C A 19 PERS 20 A 49 PERS 50 A 199 PERS 200 A 499 PERS 500 & FLUS TOTAL	73777 32.8 14.9 17.4 20.3 8.0 6.6 100.0	76337 300.51 1200.330 100.030		91286 23.66 12.8 17.4 21.4 10.9 14.0	91522 21.9 17.8 21.7 15.1 100.0
TOTAL ENSEMBLE 1 A 9 PERS. 10 A 19 PERS. 20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS. 200 A 499 PERS. 500 & PLUS TOTAL	105491 28.2 13.7 17.3 21.5 9.4 10.0	116876 26.2 12.8 17.7 21.1 10.4 11.8 100.0	126099 23.1 12.3 17.9 21.7 11.0 14.0	139667 21.6 11.9 17.5 21.9 11.5 15.6	141304 20.4 11.7 17.7 22.1 11.7 16.3
NR ENSEMBLE 1 A 9 PERS. 10 A 19 PERS. 20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS. 200 A 499 PERS. 500 3 PLUS	2990 32.8 12.9 22.2 5.1 100.0	3832 28.1 121.0 20.1 100.0	4284 25.86 11.6 21.4 10.1 11.5	4769 27.5 11.8 18.5 22.9 11.5 7.9 100.0	4294 23.6 12.6 17.9 22.0 11.0 10.0
ENSEMBLE ENSEMBLE 1 A 9 PERS 10 A 19 PERS 20 A 49 PERS 50 A 199 PERS 200 4 499 PERS 500 & PLUS	106461 28.3 13.6 17.5 21.4 9.3 100.0	120705 26.3 12.8 17.8 21.0 10.3 11.6 100.0	130353 23.23 17.9 21.7 11.0 13.0	144436 21.8 11.9 17.5 21.5 11.5 15.4 100.0	145598 20.5 11.7 17.7 22.1 16.2 100.0

\* (Milliers) effect ifs d'act ifs coupes 1 A 9 158  $\mathcal{Z}$ 125 10 A 19 100 ▧ 75 20 A 49 50 50 A 199 25 Ø 0 200 A 499 1981 1982 1983 1984

en Mars de l'année

500 & plus

15.

Graphique 2 : Évolution des effectifs selon la taille de l'établissement

Source: CEREQ Observatoire EVA

## 5. Ils quittent les travailleurs indépendants et se dirigent vers le secteur public.

Une question sur la nature de l'employeur, permet de mieux identifier la nature de ces petites unités. Ce ne sont pas tant des PME comme semblent le penser Vernières et Gambier lorsqu'ils notent «le rôle important joué par les PME pour la formation et l'insertion de la main-d'oeuvre jeune» [Gambier et Vernières, 1988] que des employeurs indépendants, essentiellement des artisans et des commerçants voire même des particuliers, des exploitants agricoles.

Les jeunes ont surtout quitté les exploitations agricoles et les particuliers : en 1984 ceuxci ont perdu, près de la moitié de leurs effectifs d'origine. Mais cela ne représente pas des flux très importants, car ces deux catégories d'employeurs n'avaient embauché, à leur sortie de l'école que relativement peu d'élèves des classes de CAP et de BEP.

L'accueil s'effectue en fait largement chez les commerçants (alimentation, hôtellerie et restauration...) et les artisans (BTP, coiffure) qui en Mars 80 ont embauché un jeune actif occupé sur quatre.

En mars 1984, ils n'en emploient plus qu'un sur six. Cette évolution structurelle s'accompagne d'une diminution des effectifs malgré l'entrée en activité de nouveaux jeunes débutants entre mars 80 et mars 84. Dans le même temps, les effectifs employés par tous les autres types d'employeurs augmentaient fortement.

Entre la première et la dernière activité salariée déclarée, les artisans ont perdu en stock 30 % de leurs effectifs de primo-demandeurs et les commerçants 20 %. Mais en flux, c'est un jeune sur deux qui a quitté ces deux types d'employeur d'accueil et moins d'un sur quatre, n'a eu que ce seul employeur. Quant aux arrivées, elles sont deux fois moins nombreuses que les départs. Ainsi s'explique l'ampleur de la diminution des stocks : importances des départs et faiblesse de l'attraction.

Tableau 4 : Évolution de la nature de l'employeur entre mars 80 et mars 84 des jeunes salariés actifs occupés

	*	V/TD FAL			
	MARS 80	MARS 81	MARS 82	MARS 83	MARS 84
ENSEMBLE	106735	119054	128535	142599	144280
EXP. AGRIC.	0.9	0.7	0.6	0.3	0.5
PARTICULIER	1,4	1,1	6.9	0.6	0.7
COMMERCANT	12.6	12.2	11,0	9.8	9,2
ARTISAN	10.7	8.8	7,1	6.6	5.9
S/T INDEPENDANT	25.7	22.9	19.7	17,4	16.4
AUTRE ENT PRIV <50	28.9	28,4	27,2	26.5	25.9
ENT. PRIV. >50	33.2	33.6	33.8	33,3	33,5
ADM. & COLL. LOC	9.3	11,1	13,6	15.0	16.2
ENT. PUB. QU NAT	2.9	4,0	5.7	7,8	8.1
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
					<del> </del>
•					
		EFF			
	MARS 80	MARS 81	MARS 82	MARS 83	MARS 84
EXP. AGRIC.	1003	844	803	495	769
	1525	1342	1114	919	1037
PARTICULIER					
:	13471	14575	14194	13970	13238
COMMERCANT	1		14194 9169	13970 <b>9</b> 453	13238 <b>8</b> 558
COMMERCANT ARTISAN	13471	14575			
COMMERCANT ARTISAN S/T INDEPENDANT	13471 11452	14575 10500	9169	9453	8558
COMMERCANT ARTISAN S/T INDEPENDANT AUTRE ENT PRIV <50	13471 11452 27451	14575 10500 27261	9169 25280	9453 24837	8558 23602
COMMERCANT ARTISAN S/T INDEPENDANT AUTRE ENT PRIV <50 ENT. PRIV. >50	13471 11452 27451 30852	14575 10500 27261 33753	9169 25280 34999	9453 24837 37782	8558 23602 37340
	13471 11452 27451 30852 35482	14575 10500 27261 33753 40029	9169 25280 34999 43429	9453 24837 37782 47550	8558 23602 37340 48314

Tableau 5 : Évolution des stocks et des flux entre le premier et le dernier employeur

ler employeur	% vertical 1er employeur	% vertical dernier employ.	gains & pertes	taux d'évol.	toujours chez unique employeur	départ d'un unique employ.	plusieurs employeurs de nature identique	plusieurs employeurs de nature différente	total 1er employ.	% arriv chez dem. / entrées
exp agr	2	1.	- 1 498	-48	10 :	- 5	11	74	100	26
particulier	2	1 .	- 1 233	-43	9	8	10	73	100	30
commerçant	13	11	- 4 841	-20	18	9	25	48	100	28
artisan	9	6	- 4 902	-30	16	8	20	. 57	100	27
pro libérale	2	2 .	- 72	-2	29	9	17	45	100	43
ep < 50	27	26	- 2 339	-5	23	8	25	44	100	40
ep > 50	30	30	1 323	2	34	8	22	37	100	39
administ.	11	15	7,635	37	37	7	25	31	100	68
ent. publ.	4	7	5 406	75	50	3	10	37	100	112
total	100	100	-521	-0,28	27	8	23	43	100	42

- ep < 50 : autre établissement du privé de taille inférieure à cinquante salariés
- ep > 50 : établissement du privé de taille supérieure à cinquante salariés.
  - \* Dans tous les autres établissements privés comptant moins de cinquante salariés, les effectifs connaissent des évolutions négatives mais nettement plus modestes : les stocks ne diminuent tout au plus que de 5 %. D'une part, on y reste plus souvent qu'on ne part, mais surtout ils exercent une certaine attraction, tout au long de la période observée, à la différence des artisans et des commerçants.
  - \* Cette attractivité est d'ailleurs équivalente à celle des établissements privés employant plus de cinquante salariés. Et les départs sont moins fréquents : quatre jeunes sur dix sont restés chez le même employeur pour trois jeunes sur dix dans les établissements privés de moins de cinquante salariés. Les plus grands établissements enregistrent ainsi une évolution positive de leurs effectifs de débutants, qui reste faible cependant, surtout lorsqu'on la compare à l'importance des recrutements qu'ils ont effectués auprès des jeunes débutants.
  - \* Ce sont essentiellement les administrations et bien plus encore les entreprises publiques qui gonflent leurs effectifs de débutants entre les deux dates (respectivement en stock + 37 % et + 75 %) car non seulement le rejet est moins fréquent que dans les grandes unités privées mais l'attractivité qu'elles exercent sur la main-d'oeuvre débutante est infiniment plus forte : ils sont plus nombreux à rejoindre l'administration qu'à la quitter et trois fois plus nombreux à gagner des entreprises publiques ou nationalisées qu'à en partir, alors que dans les grands établissements du privé, les arrivées sont à peine plus nombreuses que les départs.

## 6. Conclusion

A l'issue de l'enseignement technique court, les jeunes débutent souvent chez des indépendants ou dans de tout petits établissements. Et cette tendance n'a fait que s'accentuer d'une cohorte à l'autre. Un tel phénomène peut-il être mis en rapport avec le fait que ces petites organisations ont été les seules à créer de l'emploi sur la période [Madinier 1984]? Mais ne s'agit-il que d'emplois précaires? Car en effet une grande partie des jeunes n'y reste pas : plus de la moitié de ceux qui avaient débuté dans les plus petites unités, les quitte pour de plus grandes. Et cette tendance s'est également accentuée d'une cohorte à l'autre.

Si beaucoup de jeunes ne restent pas chez ces employeurs, est-ce parce qu'il s'agit d'emplois précaires? On peut se poser la question après avoir constaté que ceux qui demeurent dans les petites unités n'en sont pas moins mobiles.

## DEUXIÈME PARTIE PRATIQUES DES ENTREPRISES ET COMPORTEMENTS DES DÉBUTANTS

Les petites entreprises rejettent-elles rapidement leurs jeunes débutants sur le marché du travail, après leur avoir offert un premier emploi précaire? Appartenant à un marché dominé et soumises à l'imprévisibilité de la demande de leur clientèle, ne contribuent-elles pas largement à l'instabilité qui préside aux premières années de vie professionnelle, puisqu'elles s'adressent largement à la main-d'oeuvre débutante?

N'est-ce pas plutôt les jeunes eux-mêmes qui chercheraient à fuir volontairement ces emplois pour gagner des plus grandes entreprises, attirés par de meilleures conditions d'exercice de leur activité salariale?

L'enquête fournit des éléments de réponse à ces questions puisqu'on a demandé aux jeunes les raisons de leurs changements d'employeur. On sait si celui-ci a été provoqué par l'entreprise (qu'il s'agisse d'une fin de contrat ou d'un licenciement), un départ à l'armée, ou si le jeune a quitté volontairement son premier emploi. Il est ainsi possible de savoir si cette mobilité plus intense au départ des petits établissements a été voulue ou subie par ces débutants.

## 1. Les petites unités offrent moins de précarité lors de la première embauche.

Or la précarité du statut est la raison essentielle du rejet : les entreprises ont renvoyé sur le marché du travail 67 % des jeunes ayant débuté sur CDD (2) et 14 % des jeunes recrutés sur CDI (3).

Les petits établissements recrutaient à la sortie de l'école sur des statuts plus stables que les grands : plus l'établissement est petit, plus le CDI a été fréquent. Bien plus, les

<sup>(2)</sup> Contrat à durée déterminée.

<sup>(3)</sup> Contrat à durée indéterminée

## Liste des indicateurs

• % de CDI au 1er statut = .....

CDI + Fonctionnaire

CDI + Fonct + Vac ou aux Éta + CDD + Stage contrat Emploi Formation = Ensemble

% stables =

% restés chez un unique employeur tout au long de la période

Ensemble

 Taux de rejet = (du premier emploi) Fins de contrat + Licenciements

Stables + Fins de contrat + Licenciements

 Taux de licenciement # (du premier emploi) Licenciements

Pins de contrats + Licenciements

 Taux de départ volontaire = (du premier emploi) Départs volontaires

Stables + Départs volontaires + Autres raisons

- % dans établissement plus grand =

Vers établissement privé plus grand + vers administration + vers entreprise publique

Ensemble = mobiles + stables

• % mobile à l'identique =

Privé même taille + toujours administration + toujours entreprise publique

Ensemble = mobiles + stables

Départ du secteur =

Secteur du dernier emploi salarié # secteur du premier emploi salarié

Ensemble

Mobilité intrasectorielle =

Mobile dont le secteur du premier emploi est identique au secteur du dernier

Ensemble

Chômeurs/ensemble =

% de chômeurs après la 1ère activité salariée

Ensemble

• Départ avec chômage/départ =

Départ avec chômage

Ensemble des départs

Le taux de rejet permet de repérer la proportion de jeunes exclus de l'entreprise et celle qui est stabilisée lorsque la décision relève exclusivement de l'employeur : on a exclu du calcul toutes les autres raisons du départ.

A l'inverse, le taux de départ volontaire permet d'identifier la proportion de jeunes qui déclare avoir quitté volontairement cet employeur et la proportion qui a choisi d'y demeurer, lorsque la décision relève exclusivement du jeune débutant (on a exclu toutes les autres raisons de partir).

seuls établissements a avoir recruté majoritairement sur CDI sont ceux qui emploient moins de dix salariés, tandis que les statuts précaires sont nettement majoritaires à l'entrée des organisations de taille importante : administration, entreprise privée employant plus de cinquante salariés mais aussi entreprise publique ou nationalisée.

Si donc la précarité du contrat d'embauche croît avec la taille de la première unité de travail, elle n'est donc pas responsable des départs plus fréquents observés dans les petites unités.

Tableau 6 : Indicateurs de la pratique des employeurs et de la mobilité des jeunes débutants selon le sexe et la taille du premier établissement

	EFFECTI- FS	% VERT.	% DE CDI 1ER STAT	% DE STABLES	TAUX DE REJET	TAUX DE LICENC.	TAUX DE DEPART VOLONT
TAILLE DU 1ER ETABL.					a company of the contract of t	1 1100, 10110, 10110	
1 A 9 PERS.	53430	29.1	51	17	72	25	55
10 A 19 PERS.	24924	13,6	44	21	69	.22	47
20 A 49 PERS.	31502	17,2	43	28	60	21,	42
50 A 199 PERS.	36785	20.1	41	31	58	15	36
200 A 499 PERS.	16881	9.2	38	38	54	13	25
500 PERS. & PLUS	19902	10,9	38	47	45	7	17
TOTAL	189424	100,0	44	27	61	19	40
NR ;	8069	4,4	31	20	75	6	45
ENSEMBLE	191493	183424	43	27	62	18	4
							and the second second
	% DANS ETAB>GR- AND	% MOBILE à L'IDENT.	DEPART SECTEUR	MOBILITE INTRASE- CT	CHANGT EMPLOI/ ENS	MOBILITE INTERNE	CHOM/ENS
TAILLE DU 1ER ETABL.							
1 A 9 PERS.	52	18	54	21	51	2	38
10 A 19 PERS.	40	16	53	18	52	4	38
20 A 49 PERS.	28	18	47	17	50	6	35
50 A 199 PERS.	22	. 13	48	14	51	7	33
200 A 499 PERS.	13	13	43	12	51	9	33
500 PERS. & PLUS	8	15	36	· 12	48	12	25
TOTAL	32	16	48	17	51	6	35
NR .	26	15	60	12	55	3	44
****							

Définition des indicateurs page 19 Source : CEREQ Observatoire EVA

## 2. C'est d'abord la mobilité volontaire qui explique cette mobilité plus intensive dans les petits établissements.

Ce sont surtout les départs volontaires qui sont significativement plus nombreux après un accueil dans une petite unité que dans une grande : plus d'un jeune sur quatre quitte volontairement un établissement de moins de dix salariés et seulement un jeune sur dix lorsqu'il en comprend plus de cinq cents.

Tableau 7 : Stabilité de la main-d'oeuvre et raisons du premier départ selon la taille du premier établissement

Taille 1er établiss.	Stables	fin contrat	Licenc.	s/t rejets	Départ volontaire	Service National	autres départs	Total	Effectifs
1 à 5	16 %	32 %	11 %	43 %	27 %	8 %	5 %	100 %	34 489
6 à 9	17 %	34 %	11 %	46 %	26 %	7 %	4 %	100 %	18 941
10 à 19	21 %	37 %	11 %	48 %	22 %	6%	3 %	100 %	24 924
20 à 49	28 %	33 %	9%	42 %	22 %	6%	2 %	100 %	31 502
50 à 99	28 %	38 %	6 %	45 %	19 %	6 %	2 %	100 %	19 326
100 à 199	35 %	34 %	7 %	40 %	19 %	4 %	2 %	100 %	17 459
200 à 499	38 %	38 %	5 %	43 %	13 %	4 %	2 %	100 %	16 881
500 à 999	44 %	37 %	3 %	40 %	11 %	5 %	1 %	100 %	7 861
1000 et +	49 %	36 %	3 %	38 %	9%	3 %	1 %	100 %	12 041
Total	27 %	35 %	8 %	43 %	20 %	6%	3 %	100 %	183 424
Ensemble	27 %	36 %	8 %	44 %	20 %	6 %	3 %	100 %	191 493

Source: CEREQ Observatoire EVA

Étant donné l'importance de l'accueil dans les tout petits établissements, plus de la moitié des départs volontaires s'effectue au départ des unités inférieures à dix salariés, tandis que moins d'un stable sur cinq est rentré dans un tel établissement. La détermination des jeunes eux-mêmes joue donc un rôle important pour expliquer que leur présence dans les petits établissements reste ainsi transitoire.

## 3. Mobilités et motivations des jeunes

Le désir de partir paraît largement s'expliquer par les conditions plus attractives qu'offrent les grandes entreprises à leur personnel. Les avantages acquis en fin de période par ces jeunes sont fortement liés à la taille de l'établissement rejoint.

## 3.1. On est d'autant mieux payé qu'on a rejoint une grande unité de travail

Ces avantages se traduisent surtout en matière de salaire : 63 % des jeunes employés par un établissement de plus cinq cents salariés gagnent plus de 5 000 francs pour 24 %, lorsque l'établissement comprend moins de dix salariés.

Tableau 8 : Dernier salaire selon la taille du premier et du dernier établissement

% DE SAL>5000F

TAILLE REG 1ER ETABL	1 A 9 PERS.	10 A 19 PERS.	20 A 49 PERS.	TAILLE 50 A 199 PERS	REG DER 200 A 499 PERS.	ETABL 500 & PLUS	TOTAL
1 A 9 PERS.	21	29	33	38	39	66	30
10 A 19 PERS.	26	32	39	42	47	59	37
20 A 49 PERS.	29	29	32	38	42	63	36
50 A 199 PERS	28	23	33	35	43	66	37
200 A 499 PERS.	38	41	51	45	41	76	45
500 & PLUS	39	37	53	40	61	60	56
TOTAL	24	30	34	37	43	63	38
NON REP.	36	47	37	23	64	60	42
ENSEMBLE	24	31	35	37	43	63	38

Source: CEREO Observatoire EVA

Et lorsqu'on a rejoint un établissement de plus de cinq cents salariés, il importe relativement peu d'avoir débuté dans une petite ou une grande unité.

Par contre, tous ceux qui ont débuté dans un établissement de plus de deux cents salariés et qui ont rejoint un établissement de moins de cinquante salariés sont mieux rémunérés que ceux qui n'ont pas quitté un petit établissement.

La mobilité (et surtout la mobilité volontaire) ne favorise l'accès à un meilleur niveau de rémunération que lorsqu'on quitte un petit établissement. C'est la stabilité qui est payante lorsqu'on a débuté dans un grand établissement, et la mobilité, surtout si elle est involontaire est plutôt une mauvaise chose. A l'inverse, la stabilité dans les petits établissements constitue le cas de figure le plus défavorable : on obtient in fine un meilleur salaire si l'on a été rejeté d'un petit établissement que si on y est demeuré (cf. tableau n° 9).

L'analyse par secteur d'entrée, confirme les données par taille (cf. tableau n° 10): la stabilité n'est payante que dans les secteurs dit à mode de gestion internalisé de la main-d'oeuvre [Grando, 1983]: minerais, métaux, construction navale, aéronautique et armement, banques et assurances, P. et T., santé... Là, ceux qui sont restés stables ont de meilleurs salaires au bout de cinq ans, que ceux qui ont été mobiles.

Par contre, ceux qui ont débuté dans les secteurs qui ont vu fuir leur main d'oeuvre débutante comme l'hôtellerie et la restauration, la fonderie et travail des métaux, la réparation auto, le travail du bois..., ont des meilleurs salaires lorsqu'ils ont été mobiles, même involontairement que lorsqu'ils sont restés chez leur premier employeur.

Donc en règle générale, la mobilité est payante au départ des secteurs qui perdent des emplois - surtout la mobilité volontaire, mais également la mobilité contrainte -. Dans les secteurs qui attirent le plus la main-d'oeuvre et où la stabilité est la plus forte, rester chez son premier employeur apparaît nettement plus intéressant du point de vue de la rémunération finale que le quitter.

Tableau 9 : Dernier salaire selon la taille du premier établissement et la raison du départ

% DE SAL>5000F

	STABLE	REJETé	DEPART VOL	STABLE OU AUTRES MOBILES	DEPART S/T MOBILES	TOTAL
AILLE REG 1ER ETABL						
1 A 9 PERS.	21	30	39	31	33	3
10 A 19 PERS.	32	31	52	43	38	37
20 A 49 PERS.	34	30	49	47	38	3
50 A 199 PERS	35	33	48	41	38	3
200 A 499 PERS.	41	46	59	40	48	4
500 & PLUS	59	49	58	61	52	5
TOTAL	37	34	47	39	38	3
NON REP.	47	42	39	23	41	4
ENSEMBLE	38	35	46	39	39	3

Tableau 10 : Dernier salaire selon le premier secteur et la raison du départ

% DE SAL>5000F

	STABLE	REJETé	DEPART VOL	STABLE OL AUTRES MOBILES	J DEPART S/T MOBILES	TOTAL
SECTEUR 1ER EMPLOYEUR AGRIC. SYLVIC. PECHE IND. AGRIC. ET ALIMENT PROD. ET DIST. ENERGIE BIENS INTERM. DONT: -MINERAIS, METAUX, ACIER -FONDERIE, TRAV. METAUX -CAOUTCHOUC, PLASTIQUES -VERRE, CHIMIE, PAPIER -MAT CONSTRUCTION BIENS D'EQUIPEMENT DONT: -CONSTR. MECANIQUE -CONSTR. ELECT & ELECT -CONSTR. NAV. & AERO.	14 26 74 44 67 31 48 51 46 51 48 59 65	28 29 48 49 47 52 42 56 22 43 34 53 66	44 46 100 55 62 50 67 45 71 60 58 52 77 55	57 46 62 43 63 41 53 72 54 52 40 79 46	36 34 56 53 49 53 54 57 54 55 59	32 32 69 47 60 43 51 53 40 52 48 50 57 62
& ARMEMEN! BIENS DE CONSOM. DONT: -IND. TEXT.HABT.CUIR -TRAV DU BOIS, AMEUBAUTRES BIENS DE CONS. BATIMENT,GENIE CIV & AGR COMMERCE, DONT: -COMM. DE GROS -COMM. DE DETAIL ALIMCOMM. DETAIL NON ALIM TRANSPORTS & TELEC. DONT -TRANSPORTS ROUTIERS -AUTRES TRANSPORTS -TELEC. & POSTES BANQUES ET ASS. CREDIT-B SERV. MARCH & NON MARCHADM. CENT, COLL LOC.	20 14 25 40 37 21 43 15 13 65 72 749 64 32 32	29 19 32 40 28 29 27 39 56 35 33 33 29	38 22 39 67 45 42 46 39 41 62 67 80 33 41 34	35 34 32 54 40 34 33 31 38 43 41 70 32 28 31	33 21 34 50 42 33 34 32 33 46 56 47 33 35 29	28 17 32 47 40 29 37 26 27 54 62 62 40 44 34 31
SEC. SOCIALE -ARMEE, POLICE -ENSEIG. RECHERCHE -SANTE -ACT SOC, CULT & SPORT -ETUDES, CONSEIL, ASSISREPARATION AUTO -HOTELS CAFE RESTAUSERVICES DOMESTIQUES -SERVICES DIVERS TOTAL NON REPONSE ENSEMBLE	91 13 46 40 28 20 15 25 38 45 38	30 37 28 43 37 30 27 30 35 24 35	100 37 32 34 55 57 38 18 35 46 79 46	15 30 14 60 37 29 13 39 41 39	31 32 36 29 48 44 32 19 28 39 42 39	83 24 40 31 42 37 30 17 27 38 43 38

Tableau 11 : Dernier statut selon la taille du premier et du dernier établissement

% DE CDI DER STAT TAILLE DER ETABL 500 & PLUS 1 A 9 PERS. 10 A 19 PERS. 20 A 49 50 A 199 200 A 499 TOTAL PERS. PERS PERS. TAILLE DU 1ER ETABL. 1 A 9 PERS. 10 A 19 PERS. 20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS. 200 A 499 PERS. 500 PERS. & PLUS TOTAL NR 

Source: CEREQ Observatoire EVA

**ENSEMBLE** 

3.2. Contrairement à la première situation statutaire ce sont les plus grandes organisations qui offrent au bout de cinq ans, les contrats les moins précaires, même si les écarts en la matière sont beaucoup moins sensibles qu'entre les salaires.

De plus, c'est la stabilité qui permet d'obtenir in fine le meilleur statut : la mobilité volontaire paraît s'effectuer au détriment du statut final, bien qu'elle ait bénéficiée au départ des meilleures conditions statutaires (ceux qui sont partis volontairement avaient lors de la première embauche des contrats moins précaires non seulement que ceux qui ont été rejetés par leur premier employeur mais également que ceux qui y sont demeurés).

Tableau 12 : Dernier statut selon la raison de la mobilité

	% DE CDI								
AILLE DU 1ER ETABL.	STABLE	REJETé	DEPART VOL	AUTRES MOBILES	S/T MOBILES	TOTAL			
1 A 9 PERS.	95	68	82	83	75	78			
10 A 19 PERS.	93	68	82	86	74	78			
20 A 49 PERS.	94	67	84	81	74	79			
50 A 199 PERS.	93	70	86	82	76	81			
200 A 499 PERS.	94	69	79	76	72	80			
500 PERS. & PLUS	94	67	88	84	72	82			
TOTAL	94	68	83	82	74	80			
NR	94	70	75	73	71	76			
ENSEMBLE	94	68	83	82	74	79			

Ce sont ceux qui ont été rejetés par leur premier employeur qui, à leur dernier statut, se retrouvent dans la situation la plus défavorable.

Ainsi ceux qui quittent volontairement leur premier employeur, paraissent accepter de sacrifier quelque peu à la sécurité de l'emploi, pour accroître leur rémunération.

## 3.3. Conclusion

Si les jeunes quittent plus souvent de leur plein gré les petits établissements que les grands, c'est bien que les premiers offrent de moins bonnes conditions salariales et statutaires à cette main-d'oeuvre débutante que les derniers.

## 4. La mobilité contrainte est également plus importante dans les petites unités

- 4.1. Un premier type de contrainte s'exerce plus fortement lorsqu'on débute dans un petit établissement que dans un grand : les jeunes gens partent deux fois plus souvent à l'armée : on vérifie le fait que les jeunes doivent souvent attendre leur retour du service national pour pouvoir se faire embaucher dans une grande entreprise. (cf tableau n° 7).
- 4.2. Mais si l'on exclut tous les départs dont les causes échappent à l'employeur et que l'on met seulement en rapport ceux qui n'ont pas changé d'employeur sur toute la période et ceux dont le départ a été provoqué par un licenciement ou une fin de contrat, on constate que les petits établissements rejettent également plus fréquemment leur main-d'oeuvre sur le marché du travail que les grands. Même si l'ampleur des rejets est générale puisque près d'un jeune sur deux perd son premier emploi, du fait de l'entreprise (cf. tableau n° 6). La volonté de stabiliser la main d'oeuvre est ainsi plus manifeste dans les grands établissements que dans les petits. Alors pourquoi ces rejets plus nombreux des petites unités, tandis qu'elles offraient à l'embauche moins de précarité que les grandes ?

D'abord parce que les petites procèdent à des licenciements à la différence des grandes. Ainsi les petites unités ont rejeté des débutants recrutés sur CDI, tandis qu'on observe rien de tel dans les grandes unités où ceux qui ont été recruté sur un statut stable paraissent préserver des rejets.

Tableau 13 : Pratique des entreprises selon la taille du premier établissement

	Stables sur CDI	Stables recrutés sur CDD	s/t stables	Licenciements	rejets pour fins de contrat	s/t rejets	Total	Effec
1 à 9	21	7	28	18	54	72	100	32 268
10 à 19	21	10	31	15	54	69	100	17 218
20 à 49	23	17	40	13	47	60	100	22 090
50 à 199	25	17	42	9	49	58	100	27 000
200 à 499	26	20	46	7	47	54	100	13 539
500 et +	33	22	55	3	42	45	100	16 991
Total	24	15	39	12	49	61	100	129106
Ensemble	24	14	38	11	50	62	100	135509

Mais surtout la précarité du contrat n'induit pas automatiquement un rejet par l'entreprise. Cela dépend de la taille de l'établissement : le rejet n'est «automatique» que dans les petits établissements. Les petites unités n'ont guère stabilisé de main-d'oeuvre juvénile ou débutante recrutée sur CDD, tandis qu'une telle pratique existe dans les unités plus importantes où le CDD apparaît comme un moyen de sélectionner cette main-d'oeuvre.

Au total donc, lorsque stabilité et départ de la main-d'oeuvre débutante dépendent uniquement de l'entreprise, leurs pratiques de gestion de main-d'oeuvre apparaissent relativement contrastées selon la taille de l'établissement d'accueil : les grandes unités ont plus souvent stabilisé que rejeté, tandis qu'il y a trois rejets pour une stabilisation dans les unités inférieures à dix salariés. Et l'ampleur de ces contrastes s'explique par la quasi certitude du rejet lorsque le premier recrutement dans une petite unité s'est effectué sur contrat précaire, tandis que la stabilité n'est pas forcément acquise lorsque la première embauche s'est effectuée sur CDI.

Donc l'octroi d'un statut précaire et le rejet sur le marché du travail correspondent à des pratiques relativement disjointes. Plus l'établissement est de petite taille, plus le statut de la première embauche est de nature illimitée et plus le rejet est fréquent. Certaines petites entreprises pratiquent réellement la flexibilité puisque la précarité du contrat débouche sur un renvoi sur le marché du travail, tandis que le contrat précaire est plutôt un sas d'entrée dans les grandes entreprises.

L'examen des pratiques des différents types d'employeurs confirme cette analyse : leurs pratiques de rejet sont relativement indépendantes de leur modalité de recrutement.

Tableau 14 : Indicateurs de la pratique des entreprises et de la mobilité des jeunes débutants selon la nature du premier employeur

	EFFECTI-	% VERT.	% DE CDI 1ER STAT	TAUX D REJE	E TAU	IX DE TA	IUX DE	% DE STABLES	% DAN
	F\$		1ER STAT	REJE	T LIC	ENC. D	EPART :	STABLES	ETAB>GR AN
ER EMPLOYEUR									
EXP. AGRIC.	3114	1,7	28	8	5	6	54	10	5
PARTICULIER	2897	1.6	55	8	4	35	66	9	6
COMMERCANT	24694	13,3	49	7	1	22	55	18	4
ARTISAN	16579	8.9	57	7	0	36	58	16	5
S/T INDEPENDANT	47284	25.5	51	7	3	26	57	16	4
PROF. LIBER.	4547	2,5	52	5	8	25	41	30	4
ENT. PRIV. <50	50839	27.4	48	6	5	26	48	23	4
ENT. PRIV. >50	55032	29.7	42	5	5	15	33	34	2
ADM. & COLL. LOC	20470	11.0	18	5	9	3	17	37	1
ENT. PUB. OU NAT	7217	3.9	44	4	5	8	12	50	1
TOTAL	185389	100,0	44	6	1	19	40	27	3
NR	6104	3,3	35	7	2	8	46	21	3
ENSEMBLE	191493	185389	43	6	2	18	41	27	3
	% MO L'ID	à SE	EPART MOBI CTEUR INTE	ILITE RASE- E	CHANGT MPLOI/ ENS	MOBILITE INTERNE	CHOM/E	NS DEP	AVEC CHO/
1ER EMPLOYEUR	C 10:	-141.		Ci	2143			DE	PART
EXP. AGRIC.		19	72	13	72	1		40	27
PARTICULIER		18	72	11	62			49	44
COMMERCANT		19	51	22	49	3		42	30
ARTISAN		20	49	28	48	1	;	30	16
S/T INDEPENDANT		19	53	23	51	2	;	38	25
PROF. LIBER.		13	44	17	41	4	:	37	23
ENT. PRIV. <50		14	52	17	51	4	3	36	21
ENT. PRIV. >50		11	46	13	52	8	3	31	18
ADM. & COLL. LOC		30	39	17	48	10	3	36	27
ENT. PUB. OU NAT		16	39	8	50	15	2	26	20
TOTAL	•	16	48	17	51	6	3	35	22
NR		3	<b>6</b> 0	10	53	2	4	<b>1</b> 0	35
ENSEMBLE	ļ	16	49	17	51	5	3	35	22

Avec un taux de rejet très élevé sensiblement identique, exploitants agricoles et particuliers ont recruté sur des statuts très différenciés : dans une exploitation agricole, un peu moins de trois jeunes débutants sur quatre ont débuté sur un statut précaire, tandis que chez un particulier plus d'un sur deux ont décroché un CDI. Par contre, chez ce dernier type d'employeur, le licenciement est fréquent.

L'artisanat offre les meilleurs contrats mais rejette néanmoins assez fortement sa maind'oeuvre débutante (par suite de l'importance des licenciements), tandis que l'administration n'offre lors de la première embauche presque que de la précarité, mais rejette dans des proportions inférieures à la moyenne.

Si donc le recours à la précarité des contrats d'embauche n'implique pas forcément des rejets plus fréquents, par contre, rejets et passage par le chômage sont étroitement liés. Les rejets sont en effet la cause principale du passage par le chômage : 82 % des chômeurs après la première activité salariée ont été rejetés par l'entreprise, tandis que 18 % seulement ont quitté leur première entreprise de leur plein gré. Et comme les jeunes débutants sont plus facilement rejetés des petits établissements que des grands, se retrouve-t-on plus souvent au chômage après un accueil dans une petite entreprise?

## 5. Un chômage plus menaçant

Accéder au marché du travail par le biais d'un petit établissement accroit les risques de chômage. Mais le risque n'est pas seulement lié à l'ampleur des rejets.

En fait, tout rejet ne débouche pas fatalement sur du chômage, de même qu'un départ volontaire ne l'exclut nullement.

Ainsi lorsqu'elles rejettent leur main-d'oeuvre débutante, les petites unités ne renvoient pas plus souvent au chômage que les grandes, sauf si celles-ci emploient plus de cinq cents salariés.

Tableau 15 : Stabilité et sortie sur le chômage selon la nature du 1 er départ

taille 1er établ.	stable '	départ sans chôm.	rejet sans chôm.	s/tot. mob. sans chôm.	rejet avec chôm.	départ avec chôm.	s/tot. mob. avec chôm.	total %	total effectifs	Easemble effectifs
1 à 9	17 %	30 %	16 %	36 %	28 %	10 %	38 %	100 %	52 808	53 430
10 à 19	22 %	24 %	16 %	40 %	32 %	7 %	39 %	100 %	24 567	24 924
20 à 49	28 %	23 %	14 %	37 %	29 %	7.%	36 %	100 %	31 304	31 502
50 à 199	31 %	21 %	15 %	36 %	28 %	5 %	33 %	100 %	36 408	36 785
200 à 499	38 %	16 %	13 %	29 %	30 %	3%	33 %	100 %	16 610	16 881
500 et +	47 %	12 %	16 %	28 %	23 %	2 %	25 %	100 %	19 663	19 902
total	28 %	23 %	15 %	38 %	28 %	6 %	34 %	100 %	181 360	183 424
ensemble	27 %	22 %	15 %	37 %	29 %	6 %	35 %	100 %	189 288	191 493
					1.0				8.00	

Si l'entrée dans une petite unité débouche plus souvent sur une situation de recherche d'emploi : c'est que le passage par le chômage est plus fréquent lorsque la responsabilité du départ incombe aux jeunes ayant débuté dans les petits établissements, tandis que ce phénomène n'existe quasiment pas au départ des grands. Un certain nombre de jeunes recrutés dans de petites unités paraissent donc avoir moins maîtrisé leurs mobilités que les autres. Le départ volontaire peut ainsi signifier un «ras-le-bol» qui, loin de s'inscrire dans une stratégie de carrière, débouche sur le chômage.

### 6. Conclusion

En fait, l'absence de stabilisation dans les petits établissements a une triple origine : elle provient d'une aspiration de la main-d'oeuvre à quitter les petites entreprises, des pratiques des entreprises et notamment, de licenciements plus fréquents, ainsi que de départs plus nombreux pour le service national.

Rejets et départs volontaires cumulent donc leurs effets pour intensifier la mobilité lorsque la première expérience professionnelle s'est effectuée dans une petite unité. Mais l'ampleur de ces rejets et le risque de chômage ne touchent pas d'égale façon toutes les catégories de main-d'oeuvre entrées dans les petites entreprises ; tout dépend de l'activité exercée et du niveau de qualification.

## TROISIÈME PARTIE MOBILITÉ ET ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Selon la première situation occupée dans le système productif, les comportements des acteurs seront loin d'être identiques et se combineront de manière spécifique. Ainsi selon les lieux par lesquels ces jeunes débutants ont accédé au marché du travail, pratique des employeurs et comportement des jeunes auront des effets différenciés sur les trajectoires ultérieures.

Si le désir de quitter leur premier emploi anime surtout les jeunes qui ont débuté dans de petites unités, les pratiques des employeurs paraissent plus contrastées selon la nature du premier emploi qui leur a été offert que selon la taille de l'unité de travail où il s'exerce (cf. tableau 16 ainsi que le tableau détaillé et la nomenclature d'emplois en annexe).

## 1. Pratique des employeurs et nature de l'entrée

Le taux de départ volontaire décroît plus fortement que le taux de rejet à mesure que s'élève la taille de l'établissement qui a accueilli le jeune débutant. Par contre, le taux de rejet se différencie fortement selon la nature de la première situation professionnelle.

Les entreprises, petites et grandes, cherchent plus volontiers à stabiliser la main-d'oeuvre ouvrière classée comme qualifiée que les employés ou la main-d'oeuvre ouvrière la moins qualifiée (ONQ de la manutention).

Ce sont les employés de l'hôtellerie et de la restauration qui subissent de réelles pratiques de flexibilité, puisqu'elles allient une forte précarité des contrats à un taux de rejet très élevé.

Les employés du petit commerce et des services ainsi que les ONQ des petites entreprises ont été moins souvent que les précédents renvoyés sur le marché du travail. Il est vrai que la précarité des contrats était beaucoup moins forte à l'embauche.

Cependant les licenciements occupent une part plus importante que dans le cas précédent au sein de la mobilité contrainte. Les aléas de la conjoncture ou des pratiques de sélection de la main-d'oeuvre plus tranchées puisqu'elles utilisent le licenciement, caractérisent les modes de gestion de ces emplois, tandis que, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, on observe plutôt une volonté délibérée de ne pas fixer la main-d'oeuvre sur des emplois souvent temporaires.

Tableau 16 : Indicateurs de la pratique des entreprises et de la mobilité des jeunes débutants selon la nature du premier emploi

	EFFECTI- FS	% VERT.	% 1ER ETAB>50	% DE CDI 1ER STAT	TAUX DE REJET	TAUX DE LICENC.	TAUX DE DEPART VOLONT	% DE STABLES
REM PROF PREM EMPLOY							1020.11	
EMPL HOTEL & REST	9952	5.8	12	38	86	10	70	, 9
EMPL PETIT COMM & SERV	16275	9.4	13	51	68	22	49	21
ONQ DES PETITES ENTREP	23698	13,7	19	50	65	28	48	21
ONQ MANUT & TRANSF	14554	8.4	61	34	70	14	41	22
EMPL GRANDE DISTRIB	5889	3,4	51	35	64	3	42	11. (A.). <b>27</b> -
EMPL BUREAU	30316	17,5	40	42	64	20	34	30
OQ DES PETITES ENT	9050	5,2	28	65	49	42	42	31
EMPL TRANSP & CHAUFF.	3233	1.9	25	55	40	19	40	33
EMP & AGENT ADMIN	18000	10,4	55	20	61	4	22	34
ONO GRANDES ENT	21521	12,4	58	45	51	28	35	35
00 TYPE INDUSTRIEL	18079	10,4	59	54	44	. 25	35	38
PROF INTERMED. 1	2349	1.4	32	68	36	6	50	34
POLICIERS, MILIT	107	0.1	100	59				100
TOTAL	173023	100.0	40	44	61	19	40	28
NR	1859	1,1	33	28	98	15	90	1
ENSEMBLE	174882	173023	40	44	61	19	40	28
PREM PROF PREM EMPLOY	% DANS ETAB>GR- AND	% MOBILE à L'IDENT.	DEFART SECTEUR	MOBILITE INTRASE- CT	CHANGT EMPLOI/ ENS	MOBILITE INTERNE	CHOM/ENS	DEP AVEC CHO/ DEPART
EMPL HOTEL & REST	43	24	48	37	48	1	50	36
EMPL PETIT COMM-& SERV	43	17	52	16	51	2	44	37,
ONQ DES PETITES ENTREP	44	15	51	21	52	2	29	14
ONQ MANUT & TRANSF	28	14	60	11	68	7	38	18
EMPL GRANDE DISTRIB	28	12	55	11	60	6	41	35
EMPL BUREAU	30	14	52	10	48	7	39	23
OQ DES PETITES ENT	30	17	40	24	38	3	22	13
EMPL TRANSP & CHAUFF.	34	12	46	15	47	8	. 23	29 :
EMP & AGENT ADMIN	. 14	29	37	21	47	9	40	23
ONQ GRANDES ENT	25	9	42	14	48	6	31	18
OQ TYPE INDUSTRIEL	. 28	11	44	12	46	. 7	26	. 17
PROF INTERMED. 1	36	9	39	19	49	6	26	24
POLICIERS, MILIS	i	J		.5	13	13	44	24
TOTAL	31	15	48	17	50	5	35	22
						J		
NR	56	22	77	20	80		58	36

Cf liste des indicateurs page 24

Mais les petites entreprises sont loin d'être les seules à pratiquer des renvois fréquents sur le marché du travail de certaines catégories de leur main-d'oeuvre : les ONQ de la manutention et de la transformation, les employés de la grande distribution ont des taux de rejets élevés, supérieurs à la moyenne. A la différence des employés du petit commerce et des services et des ONQ des petites entreprises, leur premier statut s'est avéré fort précaire : à peine un peu plus du tiers d'entre eux avait été embauché sur contrat stable. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, s'il se distingue particulièrement en la matière, n'est donc pas le seul à pratiquer la flexibilité dans ses modes de recrutement. Des entreprises plus importantes peuvent donc se livrer à ce genre de pratiques pour certaines catégories de main-d'oeuvre.

Les contrats d'embauche des employés de bureau ont été un peu moins précaires mais les rejets sont tout aussi nombreux. Quant aux employés et agents de l'État, 20 % seulement d'entre eux ont débuté sur un statut stable tandis que le taux de rejet est égal à celui de la moyenne de la cohorte.

Les autres ONQ des grandes entreprises ont subi des rejets nettement inférieurs à la moyenne, plus importants cependant que ceux qui ont débuté comme techniciens, employés des transports et chauffeurs, OQ de type industriel ou même comme OQ de type artisanal.

Ces quatre types d'entrée sur le marché du travail se sont en effet effectués dans de relativement bonnes conditions statutaires, puisque plus de la moitié des jeunes débutants ont débuté sur un statut stable, et ont subi moins de rejets que ceux qui ont débuté sur les emplois précédents.

Tout début professionnel dans une petite entreprise est loin de se traduire par un déclassement : l'artisanat offre à sa main-d'oeuvre qualifiée débutante une position relativement favorable sur le marché du travail. Par contre, l'entrée par la grande entreprise est loin d'être toujours qualifiante : la grande entreprise de type industriel ou commercial pratique une réelle flexibilité à l'égard de sa main-d'oeuvre la moins qualifiée puisqu'elle renvoie sept ONQ de la manutention ou de la transformation sur dix et deux employés de la grande distribution sur trois, après n'avoir attribué un premier contrat stable qu'à un tiers d'entre eux. Par contre, elle stabilise une personne sur deux parmi les autres ONQ recrutés, et offre une plus grande stabilité encore aux jeunes qui débutent sur des emplois qualifiés.

Il est vrai que le profil de la main-d'oeuvre n'est pas strictement identique puisque toute la population recrutée sur les emplois non qualifiés a beaucoup moins souvent obtenu son CAP ou son BEP que les OQ, les employés de bureau et les employés et agents administratifs, qui sont également issus (ainsi que les employés des transports et chauffeurs) de milieux sociaux plus favorisés (cf. tableau détaillé en annexe).

mografice (filteram etc.) - Green are new police of the end of the

Tableau 17: Profil de la main-d'oeuvre débutante selon la nature du premier emploi

	% DE FEMMES	DIPLOM- ES	% ISSU BEP	% FILS CADRES EMPL	% FILS OUVRIE- RS	% FILS DE NON- SALAR
PREM PROF PREM EMPLOY						SALAK
EMPL HOTEL & REST	52	80	46	26	46	23
EMPL PETIT COMM & SERV	79	74	40	23	51	21
ONQ DES PETITES ENTREP	10	66	28	- 22	49	26
ONO MANUT & TRANSF	35	67	37	23	57	16
EMPL GRANUE DISTRIB	79	76	54	24	51	19
EMPL BUREAU	89	87	69	30	43	21
OQ DES PETITES ENT	4	86	33	31	40	25
EMPL TRANSP & CHAUFF.	18	77	35	30	39	20
EMP & AGENT ADMIN	84	<b>6</b> 5	66	32	46	18
ONO GRANDES ENT	38	70	31	16	61	. 18
OQ TYPE INDUSTRIEL	10	83	39	30	53	13
PROF INTERMED. 1	34	78	71	23	52	21
POLICIERS, MILIT		100	37	67	20	
TOTAL	49	77	46	26	50	20
NR	51	77	48	24	58	16
ENSEMBLE	49	77	46	26	50	2 <b>0</b>

### 2. Intensité de la mobilité

- 2.1. Pratiques des entreprises et aspiration des jeunes cumulent leurs effets pour intensifier la mobilité, c'est-à-dire les changements d'employeurs, chez ceux qui ont débuté sur des emplois souvent peu qualifiés offerts par les petites entreprises.
- \* Ce sont les employés de l'hôtellerie et de la restauration qui se distinguent nettement par une mobilité record : moins d'un sur dix seulement est demeuré chez le même employeur et surtout ils ont connu plus de trois employeurs en moyenne sur toute la période. Nous avons vu qu'ils subissent de la part de leur premier employeur, les pratiques de flexibilité les plus importantes qu'il paraissent tenter de fuir avec force puisque leur taux de départ volontaire est très élevé. Mais cela ne paraît pas leur épargner de se retrouver au chômage puisque ce sont eux qui s'y trouvent le plus fortement renvoyés après leur premier emploi. Le départ volontaire ne les ayant nullement préservés.

Au total, cette population est restée plus d'un an au chômage et c'est elle qui y retombe le plus longuement après son premier emploi. Pourtant au sein de cette population, les cuisiniers sont parmi ceux qui ont le plus largement obtenu leur diplôme professionnel. Cf profil de la main d'oeuvre en annexe. \* Les employés du petit commerce et des services et les ONQ des petites entreprises (ONQ de l'artisanat et des industries du bois, du BTP sont après les employés de l'hôtellerie et de la restauration parmi les moins stables : un sur cinq est resté chez le même employeur et le nombre moyen d'employeurs est supérieur à la moyenne.

Tableau 18: Nombre moyen d'employeurs selon la nature du premier emploi

MOY	
PREM PROF PREM EMPLOY	
EMPL HOTEL & REST	3,35
EMPL PETIT COMM & SERV	2,37
ONQ DES PETITES ENTREP	2,41
ONQ MANUT & TRANSF	2,40
EMPL GRANDE DISTRIB	2,27
EMPL BUREAU	2.16
DO DES PETITES ENT	2,23
EMPL TRANSP & CHAUFF.	2,12
EMP & AGENT ADMIN	2,22
ONQ GRANDES ENT	1,98
OQ TYPE INDUSTRIEL	2.00
PROF INTERMED. 1	2,09
POLICIERS, MILIT	1,00
TOTAL	2,27
NR	3,91
ENSEMBLE	2,29

Source: CEREQ Observatoire EVA

Si le taux de départ volontaire est largement en deçà de celui des populations précédentes, il reste cependant largement supérieur à la moyenne et s'ajoute à un taux de rejet élevé malgré des contrats à durée souvent illimitée.

2.2. Dans d'autres espaces du système productif, la volonté de stabiliser la maind'oeuvre débutante, ainsi que son absence de motivation au départ, créent des aires de stabilité.

Plus de la moitié de ceux qui ont débuté comme ouvriers des transports ou techniciens sont demeurés chez leur premier employeur. Il est vrai que des perspectives de mobilité interne, au sein de l'entreprise leur sont particulièrement offertes, notamment aux ouvriers des transports.

- 2.3. Dans les espaces intermédiaires, pratiques de rejets et départs volontaires se combinent de manière spécifique.
- \* L'instabilité apparaît enfin comme loin d'être inexistante dans certains espaces les moins qualifiés des grandes entreprises : lorsque la qualification du premier emploi est faible (ONQ de la manutention et de la transformation dans l'industrie et employés de la grande distribution dans le tertiaire), nous avons vu que l'entreprise est apparue comme peu désireuse de stabiliser cette main-d'oeuvre : un peu plus du tiers seulement se sont vus accorder un contrat stable à l'embauche et les rejets sont importants : deux renvois sur le marché du travail pour une seule stabilisation dans l'entreprise. Le risque de chômage est donc important après le départ du premier emploi. Sa durée est bien supérieur à celle de la moyenne de la cohorte (cf. tableau 19). Le désir de quitter ce premier emploi est loin d'être négligeable puisque le taux de départ volontaire est supérieur à la moyenne et aussi élevé que dans les espaces qualifiés des petites entreprises.

Tableau 19 : Durée moyenne du chômage après le premier emploi selon sa nature

MOY	
REM PROF PREM EMPLOY	
EMPL HOTEL & REST	9,53
EMPL PETIT COMM & SERV	9,42
ONQ DES PETITES ENTREP '	5,56
ONQ MANUT & TRANSF	7.29
EMPL GRANDE DISTRIB	8,13
EMPL BUREAU	6.91
DQ DES PETITES ENT	3.45
EMPL TRANSP & CHAUFF.	4,02
EMP & AGENT ADMIN	6.99
ONO GRANDES ENT	6,10
OQ TYPE INDUSTRIEL	3,63
PROF INTERMED. 1	5,12
POLICIERS, MILI1	
TOTAL	6.49
NR	11,75
ENSEMBLE	6,54

Il y a donc des populations qui désirent quitter ces emplois peu qualifiés situés dans de grandes unités: elles sont plus diplômées que toutes celles qui ont été rejetées ou sont demeurées chez le même employeur. Globalement les populations ayant débuté dans ces emplois étaient assez peu diplomées: 67 % des ONQ de la manutention et de la transformation avaient obtenu leur diplôme pour 77 % de la moyenne de la cohorte.

Tableau 20 : Pourcentage de diplômes selon in nature du premier emploi et le raison de mobilité

	AT2	l F	REJE	STABLE OL	DEPART DEPART	VOL	AUTOEC **	ORTI CC
	STAB EFFECTI- FS	DIPLOM-	EFFECTIO		EFFECTI-	DIPLOM-	AUTRES M EFFECTI- FS	DE DE
FREM PROF PREM EMPLOY		DIPLOM- ES		DIFLOM- ES	, 3	ËS	, ,	DIPLOM- ES
EMPL HOTEL & REST	649	67	5412	81	2653	84	1038	76
EMPL PETIT COMM & SERV	3319	69	7131	77	4290	76	1535	69
ONQ DES PETITES ENTREP	5014	69	9238	64	5491	67	3955	66
ONQ MANUT & TRANSF	3253	66	7703	61	2457	84	1141	79
EMPL GRANDE DISTRIB	1560	77	2810	75	1218	79	301	81
EMPL BUREAU	8908	88	15620	87	4923	88	865	82
OQ DES PETITES ENT	2801	88	2719	85	2221	90	1309	76
EMPL TRANSP & CHAUFF.	1071	86	718	74	822	73	622	71
EMP & AGENT ADMIN	6188	86	9508	82	1852	87	452	98
ONO GRANDES ENT	7424	75	7759	68	4163	67	2175	68
00 TYPE INDUSTRIEL	6852	85	5458	80	3842	83	1927	83
PROF INTERMED. 1	798	86	445	72	894	77	212	59
POLICIERS, MILIT	107	100	•					
TOTAL	48144	80	74521	76	34825	79	15532	73
NR	19		1179	76	467	79	194	89
ENSEMBLE	48163	80	75700	76	35293	79	15726	74
and the state of t	S/T MOB	ILEŞ DE	TOTA	AL % DE	romentus essentiatus estados en entrefero e	o ne en mese hidonor m <del>esen</del> era ne		
	FS	DIPLOM- ES	FS	N DE DIPLOM- ES				,
PREM PROF PREM FMPLOY								
EMPL HOTEL & REST	9103	§1	9952	80				
EMPL PETIT COMM & SERV	12956	75	16275	74				
ONO DES PETITES ENTREP	18684	66	23698	66				
DNQ MAHUT & TRANSF	11301	68	14554	67				
EMPL GRANDE DISTRIB	4329	75	5889	76				
EMPL BUREAU	21408	87	30316	87				
OQ DES PETITES ENT	6249	85	9050	86				
EMPL TRANSP & CHAUFF.	2162	73	3233	77				
EMP & AGENT ADMIN	11812	84	18000	85				
ONO GRANDES ENT	14097	68	21521	70				
OQ TYPE INDUSTRIEL	11227	82	18079	83				
PROF INTERMED. 1	1551	73	2349	78				
POLICIERS, MILIY			107	100				
TOTAL	124879	77	173023	77				
NR	1840	78	1859	77				
ENSEMBLE	126719	77	174882	77				

\* Cette entrée sur le marché du travail par ces emplois les moins qualifiés des grandes entreprises suscite même une mobilité plus intense que l'accès par les emplois d'OQ de type artisanal qui s'exercent dans de petits établissements : ces derniers sont en effet plus stables que la moyenne de la cohorte. Les entreprises artisanales qui avaient embauché deux tiers d'entre eux sur des CDI (ce qui correspond à la proportion la plus forte après l'entrée comme technicien) paraissent donc vouloir chercher à conserver leur main-d'oeuvre ouvrière débutante qualifiée dont la volonté de départ n'est que très moyennement affirmée.

Accéder à la vie professionnelle par une petite entreprise est donc loin de se révéler toujours déstabilisatrice. Bien au contraire, ce sont en effet les trajectoires de ces jeunes ouvriers qualifiés qui se révèlent ultérieurement les moins chargées en chômage : après ce premier emploi, ils ne sont restés que trois mois et demi au chômage, pour six mois et demi en moyenne.

- \* Les employés de bureau sont moins stables que ces derniers, car même si leur volonté de partir est faible, leur renvoi sur le marché du travail est nettement plus fréquent. Du même coup, leur comportement est proche de la moyenne.
- \* Plus du tiers des employés et agents de l'État n'ont connu que ce seul employeur : si très peu ont démissionné, ils ont souvent perdu involontairement leur premier emploi.
- \* C'est également le cas des autres ONQ des grandes entreprises dont la volonté de départ a été faible et qui ont également peu souvent perdu leur premier emploi du fait de l'entreprise.
- \* La main-d'oeuvre ouvrière qualifiée de type industriel a encore été plus volontiers stabilisée par les grandes entreprises et son aspiration au départ n'est pas plus virulente : c'est elle, après les ouvriers des transports et les techniques qui a le moins changé d'employeurs.

### 3. Orientation de la mobilité

Si le jeune souhaite quitter les petites entreprises et si l'employeur cherche surtout à stabiliser la main-d'oeuvre qualifiée, la mobilité est plus ou moins intense selon la nature du premier occupé. On quitte donc plutôt les emplois non qualifiés des petites entreprises. Mais une mobilité plus intense ne signifie pas forcément qu'on va se diriger vers un établissement plus important : on peut aussi rester captif des petites entreprises.

\* Les employés des soins personnels et les personnels qualifiés et non qualifiés de l'hôtellerie et de la restauration sont particulièrement nombreux à demeurer dans de petites unités. Et de fait, bien qu'affectés de la plus forte mobilité, ils se dirigent un peu

moins souvent vers un établissement plus grand que les employés du petit commerce et des services et les ONQ de type artisanal qui sont les plus nombreux à émigrer vers une plus grande unité. Cette forme de mobilité concerne près de la moitié d'entre eux.

Quant aux ouvriers qualifiés qui subissent nettement moins de rejets, et qui sont également moins souvent candidats au départ que les autres débutants des petits établissements, ils restent souvent dans des établissements identiques, voire même plus petits. Il semble bien qu'il existe des filières qualifiantes dans les petites entreprises, qui génèrent peu de chômage, mais ne distribuent pas les meilleures rémunérations.

Et donc selon la nature de l'entrée sur le marché du travail, mobilité volontaire et mobilité contrainte ainsi que les directions prises se combinent de manière spécifique, et orientent fortement les chemins ultérieurs.

Tableau 21 : Direction de la mobilité selon la nature du premier emploi %H/Total

	TJS CHEZ UNIQ EMPL	DEPART DU SEUL EMPL	VERS PRIVE + PETIT	PRIVE MEME TAILLE	TJS ADMIN.	VERS ADMIN.	VERS PRIVE + GRAND	TJS ENT PUBL	VERS ENT PUBLIQ	S/T + GRAND OU VERS ADM OU ENT	S/T PAS DE CHANGEM- ENT	TOTAL	NR	ENSEMBLE
PREM PROF PREM EMPLOY										PUB		•		
EMPL HOTEL & REST	8.9	6,0	17.9	23,2	0,6	11,4	29.8	0,3	2.0	43.1	38.9	100.0	4,2	9552
EMPL PETIT COMM & SERV	21.3	11.7	6.9	16,1	0.5	8,0	33,1		2.3	43.4	49.7	100.0	4,2	15618
ONO DES PETITES ENTREP	22,0	7.3	12.0	14,8	0.1	5.9	32,6	0,1	5.2	43.7	44.3	100,0	4.0	22781
ONO MANUT & TRANSF	23.5	6.6	27,2	14,1		6,6	16,1	0.2	5.8	28.4	44.4	100.0	5,0	13861
EMPL GRANDE DISTRIB	27.6	7,7	24.0	12,2	0.3	8,6	17.C		2,4	28,2	47.7	100,0	4.2	5552
EMPL BUREAU	31.0	8.9	16.1	12.6	0,7	9,3	18.4	0.2	2,7	30,5	53.4	100.0	5,5	28744
OQ DES PETITES ENT	31.7	4.9	16.5	17.2		4,9	19.7	- • -	5,1	29,8	53.7	100,0	2.3	26744 8849
EMPL TRANSP & CHAUFF.	34,3	5,6	14.0	11,8		4,3	23,2	0.5	6.3	33.9	52,2	100.0	3.5	
EMP & AGENT ADMIN	36.2	7,4	13,1	15.3	13.5	2.9	9.8		1.8	14.5	72.5	100.5	5.0 5.3	3125
ONQ GRANDES ENT	35.6	9.7	21,2	8,4		4,2	16.0	0.1	4.8	25.0	53.8	100.0	3,3 3,1	17093
OQ TYPE INDUSTRIEL	38,9	6.1	16.7	10,4	0.1	4.0	18.9	0.2	4.7	27.6	55.8	100.0		20876
PROF INTERMED. 1	36,9	9,2	8.7	9.2		7,8	25,1	.,,	3.1	36.0	55.2	100.0	2,6	17620
POLICIERS, MILIT	100,0								· · ·	30.0	100.0		8.6	2163
TOTAL	29.0	7.9	16.2	13,7	1,6	ē.4	21,3	0,1	3.8	31,4	52.3	100,0		107
NR	1,1	1.5	19,8	19.4	1,4	12.2	40,8	1,1	2.7	55.7		100,0	4,2	166041
ENSEMBLE	28.7	7.8	16,3	13,7	1.6	6.4	21.5	0.1	3,8	31.7	24,5 52,0	100.0	5.4 4.2	1764 167805

# QUATRIÈME PARTIE PARCOURS DE MOBILITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES

En fait, il existe plusieurs manières de gagner un établissement plus grand, on peut rester dans le privé ou se diriger vers l'administration ou une entreprise publique. A chaque type d'emploi correspond plusieurs orientations possibles en terme d'employeurs potentiels et la nature de la direction prise ne se révélera pas indépendante du profil scolaire et social du jeune débutant. (cf tableau n° 21)

### 1. Vers l'administration et les entreprises publiques s'orientent les plus favorisés

Ils ont plus souvent obtenu leur diplôme et notamment le BEP que la population restée dans le privé. Ils sont issus de milieu social plus favorisé que le reste de la cohorte. Le mouvement vers l'administration est mixte mais majoritairement féminin, tandis que la progression vers les entreprises publiques est à 80 % masculine.

Tableau 22 : Profils scolaires selon la direction de la mobilité par sexe

	EFFECTI- FS	% DE FEMMES	% DÉ DIPLOM- ÉS	% ISSU BEP	% FILS CADRES EMPL	% FILS DE NON- SALAR
MOBILITE						
TJS CHEZ UNIQ EMPL	51711	48	80	46	25	20
DEPART DU SEUL EMPL	14583	62	73	42	21	19
VERS PRIVE + PETIT	29844	4€	76	45	28	19
PRIVE M TAILLE	25757	51	77	43	25	22
TUS ADMIN.	3112	84	81	71	33	18
VERS ADMIN.	12287	55	81	55	30	16
VERS PRIVE + GRAND	38746	44	74	43	24	21
TJS ENT PUBL	309	14	70	50	47	7
VERS ENT PUBLIQ	7161	2	82	57	38	13
S/T + GRAND & ADM, EP	58194	43	77	47	27	19
S/T PAS DE CHANGEMENT	95472	52	78	46	25	20
TOTAL	183510	48	77	46	26	20
NR	7953	54	78	45	26	20
ENSEMBLE	191493	49	77	46	26	20

Comme celles qui ont débuté dans l'administration, les jeunes filles qui la rejoignent en début de vie active, ont été formées essentiellement au tertiaire de bureau, ainsi qu'au commerce et à l'hôtellerie. S'y adjoignent des jeunes gens issus de spécialités industrielles comme l'électricité, la mécanique, le BTP, la chaudronnerie. Leurs premiers emplois étaient soit des emplois de bureau, soit des emplois de service ou d'ONQ. (Cf tableau n° 23).

Ce sont surtout des électriciens et des mécaniciens qui gagnent les entreprises publiques. Ils avaient souvent débuté comme ONQ des grandes mais aussi des petites entreprises ou comme OQ de type industriel. Ils terminent comme OQ de type industriel, techniciens et agents de maîtrise, ouvriers et employés des transports et employés de bureau.

- 2. La population débutante qui gagne une entreprise privée plus importante présente un profil beaucoup plus bas: elle a moins souvent obtenu le diplôme, qui est plus souvent un CAP et elle est issue plus souvent de milieux de non-salariés. Il s'agit d'une population mixte, mais majoritairement masculine. Beaucoup ont débuté comme ONQ des petites entreprises ou comme employés des services et du petit commerce. Ils deviennent surtout OQ de type industriel, employé de bureau ou OQ de type artisanal mais aussi souvent ONQ des grandes entreprises ou employés de la grande distribution. Beaucoup ont été formés à la cuisine, au travail du bois, du BTP, des forges et de la chaudronnerie.
- 3. Que résulte-t-il de ces diverses mobilités observées en début de vie active? Constate-t-on entre la première et la dernière activité salariée qui précède l'enquête, une évolution notable des profils de la main-d'oeuvre. Assiste-t-on à une recomposition des profils des jeunes dans les marchés internes? Certaines catégories resteraient prisonnières des petits établissements, tandis que d'autres combleraient des handicaps de formation ou des handicaps sociaux. Ou bien cette migration vers les grandes unités correspond-elle à une forme de contre-mobilité sociale qui pourrait être observée dès les premières années de la vie active?

Si la migration vers les entreprises publiques notamment apparaît bien effectivement comme en grande partie un phénomène de contre-mobilité sociale, tel n'est pas le cas de la mobilité vers les grandes unités du privé.

Au total, entre la première et la dernière activité salariée, les caractéristiques scolaires et sociales de la main-d'oeuvre ont-elles évolué? Accéder aux grands établissements était dès le départ plus difficile aux hommes qu'aux femmes, aux non-diplômés qu'aux diplômés, à ceux qui sont issus de la filière BEP que de la filière CAP.

Tableau 23 : Spécialité de la formation initiale selon la direction de la mobilité

		7	V/TOTAL		31		
	TJS CHEZ UNIQ EMPL	DEPART DU SEUL EMPL	PRIVE + PETIT	MOBILITE PRIVE MEME TAILLE	ADMIN.	VERS ADMIN.	VERS PRIVE + GRAND
RINCIPALES SPECIALITES	į						
CUISINE	0.6	0,2	2.0	3.6	0.5	3.8	2.8
HOTELLERIE	3.4	6.6	4,1	6.0	11.9	7.0	5.0
COMMERCE	7.4	10.8	9,2	. 8.0	7.4	8.7	7,6
SANTE	3,5	3.2	3.0	4.0	23,2	7,8	2,1
SOINS PERSONNELS	1,0	3,0	0.6	2.8		0.5	. 1,3
TECHNIQUES ADM.	5.2	7.4	5,1	6,1	16.2	9.3	5.0
TECHNIQUES FINANC.	11.7	12.0	11.1	9.8	10,1	12.9	10.9
SECRETARIAT	14.7	14.0	12.9	13,2	21.7	15.1	10,5
TRAVAIL BOIS	2,9	2,5	4.3	3.9	0.4	2.6	4.6
ВТР	3,6	4.1	3.7	4.6	0.3	3.9	5,3
DESSIN	2.0	1,5	1.7	1.6	1,2	1,9	2,0
ELECTRICITE	10.0	5.6	10,2	7.5	1,1	6.1	9,1
HABILLEMENT	6.5	9.6	5.2	5,0	1,8	1.7	5,4
FORGES CHAUD.	5.1	3.6	6.0	3.9	0.9	3.3	5,8
MECANIQUE	19.2	14.4	15.0	17.6	3,2	11.9	19.8
ELECTRONIQUE	0.9	0,5	0.7	0.7		1.0	0.7
TOTAL	100.0	100.0	100.0	1,6	100.0	100.0	100.0
	TJS ENT PUBL	VERS ENT PUBLIQ	S/T + GRAND OU VERS ADM OU ENT	S/T PAS DE CHANGEM- ENT	TOTAL		. 2.44. 44. 143.14 ( 21. 1. 1. 14.
RINCIPALES SPECIALITES			PUB	ENI			
CUISINE	•	0.9	2,7	1.4	1,9		
HOTELLERIE		1,2	4.9	4.9	4.8		
COMMERCE		4.1	7,4	8,1	8.1		
SANTE		1.0	3.2	4,2	3.7		
SOINS PERSONNELS			1.0	1.8	1,3		
TECHNIQUES ADM.	23,3	5.2	5,9	6,2	5.9		
TECHNIQUES FINANC.	15,9	14,0	11.7	11,2	11.3		
SECRETARIAT		5,2	10,8	14,4	13,0		
TRAVAIL EDIS		2.6	4.0	3.0	3.5		
ВТР	4.9	3.5	4.8	3.9	4.1		
DESSIN	4,9	2,6	2.0	1,8	1,9		
ELECTRICITE	13.9	27.1	10,7	6.4	9.4		
HABILLEMENT		1,5	4.1	6.4	5,5		
FORGES CHAUD.	15.5	4.5	5.1	4.4	4.9		
MECANIQUE	15,2	23.9	18.7	17,5	17.9		
ELECTRONIQUE		2,1	0.9	0.8	0.8		
AUTRES	6.5	0.5	2.0	1.8	1,9		
TOTAL	100.0	100.0	100,0	100.0	100.0		
1	309	7161	58194	95472	183510		

# CINQUIÈME PARTIE TRAJECTOIRES MASCULINES ET FÉMININES : DES DIFFÉRENCES QUI S'AMPLIFIENT

1. Or entre le premier et le dernier employeur, les caractéristiques scolaires et sociales de la main-d'oeuvre débutante n'évoluent pas en fonction de la taille de l'établissement qui l'emploie. (Cf tableau n° 24) Seule la difficulté des femmes à gagner les grandes unités s'amplifie au cours des cinq premières années de vie active : la féminisation des établissements de moins de dix salariés augmente, tandis que celle des plus de cinq cents régresse. Dès leur première expérience professionnelle, l'accès des grands établissements était déjà relativement fermé aux femmes. Mais cette difficulté ne fait que s'accroître au cours du temps.

Tableau 25 : Proportion de femmes selon la taille du premier et du dernier établissement

% fe	emmes	
Taille	1cr	Dernier
1 à 9 pers	50	53
10 à 29 pers	49	51
20 à 49 pers	46	50
50 à 199 pers	50	49
200 à 499 pers	50	49
500 et plus	39	35
Ensemble	49	49

Source: CEREQ Observatoire EVA

Les femmes restent-elles plus souvent chez le même employeur, tournent-elles plus souvent dans les petits établissements ou s'y trouvent-elles rejetées, ou bien sont-elles moins motivées que les hommes à rejoindre des entreprises plus rémunératrices ?

Tableau 24 : Évolution du profil de la main-d'oeuvre entre la première et la dernière activité salariée selon la taille de l'établissement

	IPLOMES	
<i>%</i> ∪ <del>c</del> ∪.	1ER EMPLOY.	DEF EMPLOY.
	EMPLOY.	EMPLOY.
ENSEMBLE	77	77
1 A 9 PERS.	76	76
10 A 19 PERS.	78	76
20 A 49 PERS.	77	78
50 A 199 PERS	77	7€
200 A 499 PERS.	79	81
500 & PLUS	81	80
TOTAL	77	78
NON REP.	78	74
¥ 150	 SU BEP	.,
<i>n</i> 10.	1ER EMPLOY.	DER EMPLOY.
ENSEMBLE	46	46 43
1 A 9 PERS.	42 47	43
10 A 19 PERS.	47	43
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS	44	46
200 A 499 PERS.	51	51
500 & PLUS	52	51
TOTAL	46	46
NON REP.	52	49
% FILS CA	DES EMPI	
% FILS CAL	1ER EMPLOY.	DER EMPLOY.
		26
ENSEMBLE	26 24	24
1 A 9 PERS.		
	24	24
10 A 19 PERS.	24 28	24 26
20 A 49 PERS.	28	26
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS		
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS 200 A 499 PERS.	28 26	26 25
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS	28 26 26	26 25 27
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS 200 A 499 PERS. 500 & PLUS	28 26 26 30	26 25 27 30
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS 200 A 499 PERS. 500 & PLUS TOTAL	28 26 26 30 26 28	26 25 27 30 26
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS 200 A 499 PERS. 500 & PLUS TOTAL NON REP.	28 26 26 30 26 28	26 25 27 30 26
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS 200 A 499 PERS. 500 & PLUS TOTAL NON REP.	28 26 26 30 26 28	26 25 27 30 26 29
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS 200 A 499 PERS. 500 & PLUS TOTAL NON REP. % FILS DE	28 26 26 30 26 28 NON-SALAR 1ER EMPLOY.	26 25 27 30 26 29 DER EMPLOY.
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS. 200 A 499 PERS. 500 & PLUS TOTAL NON REP.  % FILS DE	28 26 26 30 26 28 NON-SALAR EMPLOY.	26 25 27 30 26 29
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS. 200 A 499 PERS. 500 & PLUS TOTAL NON REP.  % FILS DE  ENSEMBLE 1 A 9 PERS.	28 26 26 30 26 28 NON-SALAR EMPLOY.	26 25 27 30 26 29 DER EMPLOY. 20 26 21
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS 200 A 499 PERS. 500 & PLUS TOTAL NON REP.  % FILS DE  ENSEMBLE 1 A 9 PERS. 10 A 19 PERS. 20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS	28 26 26 30 26 28 NON-SALAR EMPLOY. 20 25 21 19 17	26 25 27 30 26 29 DER EMPLOY. 20 26 21 20 18
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS. 200 A 499 PERS. 500 & PLUS TOTAL NON REP.  % FILS DE  ENSEMBLE 1 A 9 PERS. 10 A 19 PERS. 20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS. 200 A 499 PERS.	28 26 26 30 26 28 NON-SALAR EMPLOY. 20 25 21 19 17	26 25 27 30 26 29 DER EMPLOY. 20 26 21 20 18
20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS 200 A 499 PERS. 500 & PLUS TOTAL NON REP.  % FILS DE  ENSEMBLE 1 A 9 PERS. 10 A 19 PERS. 20 A 49 PERS. 50 A 199 PERS	28 26 26 30 26 28 NON-SALAR EMPLOY. 20 25 21 19 17	26 25 27 30 26 29 DER EMPLOY. 20 26 21 20 18

Si elles quittent volontairement leur premier employeur un peu moins souvent que les hommes, c'est surtout lorsque leur établissement d'accueil emploie plus de vingt salariés. Hommes et femmes manifestent une volonté sensiblement égale de quitter les établissements de moins de vingt salariés. (cf. tableau n° 26)

2. Mais par contre, elles subissent de plus violentes pratiques de rejet: il suffit pour s'en convaincre de comparer la proportion de jeunes filles et de jeunes gens qui ont perdu leur premier emploi du fait de l'entreprise: parmi la population rejetée par son premier employeur il y a une majorité de femmes (56 %) tandis que les jeunes filles sont minoritaires (45 %) parmi ceux qui sont partis de leur plein gré.

Si donc les jeunes filles ont beaucoup moins maîtrisé leurs mobilités que les jeunes gens, c'est bien qu'elles ont débuté beaucoup plus souvent que leurs homologues masculins dans les aires de précarité où la mobilité contrainte est largement dominante : très peu de femmes ont été recrutées sur les emplois où les taux de rejets sont inférieurs à la moyenne. Ils étaient quasiment réservés aux jeunes gens même si certains d'entre eux ont cependant commencé leur vie professionnelle dans des aires de mobilité : cuisiniers, ONQ de transformation, etc. (cf. tableau 27)

En fait, dès le système éducatif, les spécialités de formation qui leur ont été dispensées mènent vers des emplois où la précarité est la règle; on sait qu'il y a peu de spécialités suivies à la fois par les deux sexes. Or quand on sort d'une spécialité de formation féminisée, les rejets subis à l'issue du premier emploi sont supérieurs à la moyenne, à la seule exception de l'habillement. Et la cuisine est la seule spécialité masculine qui présente un taux de rejet très important à la sortie. A l'issue de toutes les autres spécialités masculines de formation, les renvois sur le marché du travail sont inférieurs à la moyenne.

Les spécialités féminines renvoient vers l'administration ou vers les établissements privés de même taille (soins personnels, hôtellerie, santé) voire plus petit (commerce) (cf. tableau n° 28). A partir des spécialités masculines, on se dirige plus souvent vers un établissement privé plus grand (cuisine, bois, BTP, chaudronnerie, mécanique) ou vers une entreprise publique (électricité et électronique).

C'est seulement à partir du travail du bois, de la chaudronnerie et de la cuisine qu'il arrive aux jeunes gens de s'orienter vers une unité de travail plus petite.

Tableau 26 : Indicateurs de la pratique des employeurs et de la mobilité des jeunes débutants selon le sexe et la taille du premier établissement

					SE) HOM	KE				2007/7-22
	EFFECTI- FS	% VERT.	% DE 1ER	STAT T	AUX DE REJET	TAUX DE LICENC.	TAUX DEPAR	DE RT STA	% DE BLES	ETAB>
TAILLE REG 1ER ETABL							VOLUE	N.I		
1 A 9 PERS.	26885	28.2		53	70	25		56	16	
10 A 19 PERS.	12746	13.4		50	63	23	4	48	23	
20 A 49 PERS.	16854	17.7		50	58	28	4	44	27	
50 A 199 PERS	18343	19.2		48	55	16	4	42	30	
200 A 499 PERS.	8459	8.9		42	49	13	3	30	37	
500 & PLUS	12084	12,7		43	41	6	1	19	49	
TOTAL	95371	100.0		49	57	21	4	42	28	
NON REP.	3003	3.1		36	66	2		46	25	
ENSEMBLE	98374	95371		48	58	20	4	42	27	
and the state of the companion of the state	w unn		EPART	HOD I. 170	SEX HOMM	E	175 00		DED A	
	% MOB	à SE	CTEUR	MOBILITE INTRASE- CT	CHA EMPL	NGT MOBIL 01/ INTE	RNE	IOM/ENS	DEP A C DEP	VEC HO/ ART
TAILLE REG 1ER ETABL  1 A 9 PERS.		17	53	25		53	,	20		
10 A 19 PERS.		13	53	19		51	1	29 28		15
20 A 49 PERS.		16	50	17		0.0000		27		16
50 A 199 PERS		11	51	13		50 54	5 6			13
200 A 499 PERS.		12	46	11		55	9	25		15
500 & PLUS		13	37	11		53	14	24		6
TOTAL		14	50	17			6	19		12
NON REP.		8	62	9		53 61	2	26 33		14
ENSEMBLE		14	50	17		53	6	26		42 15
	EFFECTI-	% VERT.	% DE 1ER	COI T	SEX FEM!	TAUX DE	TAUX I	DE CTA	% DE BLES	% D ETAB>
TAILLE REG 1ER ETABL	73		IER	SIMI	REJET	LICENC.	VOLO	NT STA	BLES	E IAB>
1 A 9 PERS.	26451	30.2		48	74	25		54	17	
10 A 19 PERS.	12167	13.9		38	74	22		47	20	
20 A 49 PERS.	14528	16.6		35	62	15	3	39	29	
50 A 199 PERS	18408	21,0	ě	33	60	14	3	31	33	
200 A 499 PERS.	8311	9.5		33	58	13		19	38	
500 & PLUS	7799	8.9		30	51	7		13	45	
TOTAL	87664	100.0		38	65	18		39	27	
NON REP.	5066	5.8		27	79	8		45	17	
ENSEMBLE	92730	87664		38	66	17	3	39	27	
*	•••••••••••	Na e yl may y many i na menti nery n			SE. FEM	XE WF	4 (4-1-) (4-1-4-4			
	% MO:	a SE	EPART CTEUR	MOBILIT INTRASE C	E CH	ANGT MOBIL OI/ INT ENS	LITE CI ERNE	HOM/ENS	DEP A	AVEC CHO/ CART
TAILLE REG 1ER ETABL						388776				
1 A 9 PERS.		19	54	1	7	48	2	48		37
10 A 19 PERS.		20	53	1	7	53	4	49		34
20 A 49 PERS.		20	43	1	8	51	8	45		39
50 A 199 PERS		15	44	1	5	48	8	42		31
200 A 499 PERS.		15	40	1	3	47	9	42		32
500 & PLUS		17	35	1	4	40	9	35		29
TOTAL NON REF.		18 19	47 58		6 4	48	6 3	45		35

Tableau 27 : Indicateurs de la pratique des entreprises et de la mobilité des jeunes gens débutants selon la nature du premier emploi

	% VERT.	% DE CDI 1ER STAT	% DE STABLES	TĀUX DE REJET	TAUX DE LICENC.	TAUX DE DEPART	% DANS ETAB>GR-
PREM PROF PREM EMPLOY						VOLONT	AND
EMPL HOTEL & REST	5,4	42	7	89	9	74	50
EMPL PETIT COMM & SERV	3.9	49	24	62	10	49	, <b>4</b> 5
ONQ DES PETITES ENTREP	23,9	51	21	64	29	49	44
ONQ MANUT & TRANSF	10,6	35	21	70	11	45	32
EMPL GRANDE DISTRIB	1,4	35	15	75	. 7	59	36
EMPL BUREAU	3.8	48	43	· 46	19	23	29
OQ DES PETITES ENT	9,8	65	31	50	43	41	30
EMPL TRANSP & CHAUFF.	3.0	53	35	39	19	33	32
EMP & AGENT ADMIN	3,2	16	30	65	1	29	23
ONQ GRANDES ENT	14,9	46	33	51	22	37	29
OQ TYPE INDUSTRIEL	18,2	55	39	43	22	35	27
PROF INTERMED. 1	1.7	76	38	30	6	45	38
POLICIERS, MILIY	0,1	59	100				
TOTAL	100.0	49	28	57	21	41	34
NR	1.0	39	2	96	16	92	45
ENSEMBLE	88842	49	28	57	21	42	35
PREM PROF PREM EMPL	.DY	'IDENT.	SECTEUR	INTRASE -	EMPLOI/ ENS	INTERNE	
EMPL HOTEL & REST		23	44	47	42	1	40
ONO DES PETITES E	EMPL PETIT COMM & SERV		57	12	59	1	32
ONQ DES PETITES ENTREP		11 14	57 51	12 21	59 52	1 2	32 27
ONQ MANU? & TRANS							
	F .	14	51	21	52	2	27
ONQ MANUT & TRANS	F .	14 14	51 63	21 11	52 73	2 9	27 29
ONQ MANU? & TRANS EMPL GRANDE DISTR	F IB	14 14 13	51 63 71	21 11 11	52 73 77	2 9 7	27 29 35
ONQ MANUT & TRANS EMPL GRANDE DISTR EMPL BUREAU	F IB	14 14 13 7	51 63 71 44	21 11 11 7	52 73 77 53	2 9 7 16	27 29 35 23
DNQ MANU? & TRANS EMPL GRANDE DISTR EMPL BUREAU OQ DES PETITES EN	F IIB IT UFF.	14 14 13 7 17	51 63 71 44 39	21 11 11 7 25	52 73 77 53 37	2 9 7 16 3	27 29 35 23 21
ONQ MANUT & TRANS EMPL GRANDE DISTR EMPL BUREAU OQ DES PETITES EN EMPL TRANSP & CHA	F IIB IT UFF.	14 14 13 7 17	51 63 71 44 39	21 11 11 7 25 15	52 73 77 53 37 46	2 9 7 16 3 8	27 29 35 23 21
DNQ MANUT & TRANS EMPL GRANDE DISTR EMPL BUREAU OQ DES PETITES EN EMPL TRANSP & CHA	F IB IT UFF	14 14 13 7 17 13 31	51 63 71 44 39 46 55	21 11 11 7 25 15	52 73 77 53 37 46 58	2 9 7 16 3 8	27 29 35 23 21 19 26
DNQ MANUT & TRANS EMPL GRANDE DISTR EMPL BUREAU OQ DES PETITES EN EMPL TRANSP & CHA EMP & AGENT ADMIN	F IB IT UFF	14 14 13 7 17 13 31	51 63 71 44 39 46 55 49	21 11 11 7 25 15 14	52 73 77 53 37 46 58	2 9 7 16 3 8 6	27 29 35 23 21 19 26 25
DNQ MANU? & TRANS EMPL GRANDE DISTE EMPL BUREAU OQ DES PETITES EM EMPL TRANSP & CHA EMP & AGENT ADMIN ONQ GRANDES ENT OQ TYPE INDUSTRIE	F IB IT UFF	14 14 13 7 17 13 31 10	51 63 71 44 39 46 55 49	21 11 11 7 25 15 14 12	52 73 77 53 37 46 58 54 49	2 9 7 16 3 8 6 6	27 29 35 23 21 19 26 25 25
DNQ MANUT & TRANS EMPL GRANDE DISTR EMPL BUREAU OQ DES PETITES EN EMPL TRANSP & CHA EMP & AGENT ADMIN ONQ GRANDES ENT OQ TYPE INDUSTRIE PROF INTERMED. 1	F IB IT UFF	14 14 13 7 17 13 31 10	51 63 71 44 39 46 55 49	21 11 11 7 25 15 14 12	52 73 77 53 37 46 58 54 49	2 9 7 16 3 8 6 6 7	27 29 35 23 21 19 26 25 25
DNQ MANUT & TRANS EMPL GRANDE DISTR EMPL BUREAU  OQ DES PETITES EM EMPL TRANSP & CHA EMP & AGENT ADMIN ONQ GRANDES ENT OQ TYPE INDUSTRIE PROF INTERMED. 1 POLICIERS, MILIT	F IB IT UFF	14 14 13 7 17 13 31 10 11	51 63 71 44 39 46 55 49 45 31	21 11 11 7 25 15 14 12 11	52 73 77 53 37 46 58 54 49 45	2 9 7 16 3 8 6 6 7 9	27 29 35 23 21 19 26 25 25

Tableau 27 bis : Indicateurs de la pratique des entreprises et de la mobilité des jeunes filles débutantes selon la nature du premier emploi

*	VERT.	DE CDI ER STAT	STABLES	TAUX	DE TAU	ENC. DE	UX DE EPART OLONT	% D ETAB>	GR-
PREM PROF PREM EMPLOY						v	OLUNI		AND
EMPL HOTEL & REST	6.2	34	10		84	10	67		37
EMPL PETIT COMM & SERV	15.3	52	20		70	25	49		43
DNQ DES PETITES ENTREP	2.8	42	23		69	19	39		42
ONQ MANUT & TRANSF	6.1	32	25		70	19	34		21
EMPL GRANDE DISTRIB	5,4	34	29		63	3	40		27
EMPL BUREAU	32,1	41	28		66	20	36		31
DQ DES PETITES ENT	0.4	43	40		35	17	49		21
EMPL TRANSP & CHAUFF.	0.7	6!	23		49	19	65		40
EMP & AGENT ADMIN	18.0	21	35		60	5	21		13
ONG GRANDES ENT	8.0	43	38		52	36	32		19
00 TYPE INDUSTRIEL	2,2	50	34		57	42	35		31
PROF INTERMED. 1	0.9	54	26		48	7	59		31
POLICIERS, MILIT									
TOTAL	100.0	36	25		64	18	38		28
NR	1.1	17			100	15	86		65
ENSEMBLE	83820	38	27		65	18	38		29
PREM PROF PREM EMPLOY	L'IDEN	à SEC IT.	TEUR INT	RASE- CT	EMPLOI/	INTERNE	•		
EMPL HOTEL & REST		25	52	28	55	2	2	60	
EMPL PETIT COMM & SERV		18	51	18	49	2	2	47	
ONO DES PETITES ENTREP		21	48	21	56	4	1	44	
ONQ MANUT & TRANSF		15	55	11	60	4	1	55	
EMPL GRANDE DISTRIB		13	52	11	57	6	5	43	
EMPL BUREAU		14	53	10	48	6	3	41	
OQ DES PETITES ENT		17	51	9	51			35	
EMPL TRANSP & CHAUFF.		9	37	16	52	8	5	38	
EMP & AGENT ADMIN		28	34	23	45	10	)	42	
ONO GRANDES ENT		7	32	17	38		5	40	
OQ TYPE INDUSTRIEL		13	33	21	34		l,	37	
PROF INTERMED. 1		16	55	10	58			41	
POLICIERS. MILI1									
TOTAL		17	47	16	48		5	44	
NR		15	90	7	93			71	
		17	47	16	49			45	

Tableau 28 : Indicateurs de la pratique des entreprises et de la mobilité des jeunes gens débutants selon la spécialité de formation

•	EFFECTI-	% VERT.	% DE CDI	% DE	TAUX DE	TAUX DE	TAUX DE
1	EFFECTI-	,, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	% DE CDI 1ER STAT	% DE STABLES	TAUX DE REJET	TAUX DE LICENC.	DEPART VOLONT
PRINCIPALES SPECIALITES							
CUISINE	3283	3,3	- 48	8	85	12	72
HOTELLERIE	1130	1.1	39	11	83	8	70
COMMERCE	1973	2.0	48	34	53	14	35
SANTE .	160	0.2	47		100	•	100
SOINS PERSONNELS	164	0.2	38	29	50		27
TECHNIQUES ADM.	2410	2,4	32	31	61	5	32
TECHNIQUES FINANC.	6597	6.7	39	30	57	7	36
SECRETARIAT	228	0,2	51		100	24	
TRAVAIL BOIS	6727	6.8	56	22	61	35	49
8TP	7733	7.9	61	24	€1	45	47
DESSIN	3037	3,1	42	30	56	19	35
ELECTRICITE	17618	17.9	43	29	58	12	40
HABILLEMENT	244	0,2	44		100	37	100
FORGES CHAUD.	9191	9,3	54	28	55	22	47
MECANIQUE	33624	34,2	49	30	54	21	38
ELECTRONIQUE	1508	1,5	47	30	52	15	41
AUTRES	2747	2.8	54	29	48	33	44
TOTAL	98374	100,0	48	27	58	20	42
NR .							
ENSEMBLE	98374	98374	48	27	58	20	42
	% DANS ETAB>GR-	% MOBILE	DEPART SECTEUR	MOBILITE	CHANGT EMPLOI/	MOBILITE INTERNE	CHOM/ENS
PRINCIPALES SPECIALITES	AND	L'IDENT.	SECTEON	ÎNTRĂSE- ĈT	ENS	1141 611146	
CUISINE	46	27	39	52	34	1	39
HOTELLERIE	47	18	35	50	38	·	29
COMMERCE	25	12		12	60		
	. 25					14	35
CANTE	10	30	43 67			14	
SANTE	18	39 71	67	13	34	14	
SOINS PERSONNELS		71	67 29	13 41	34 29		42
SDINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM.	39	71 16	67 29 55	13 41 8	34 29 64	14	42 32
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC.	39 34	71 16 10	67 29 55 52	13 41 8 11	34 29 64 57		42 32 30
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT	39 34 35	71 16 10 20	67 29 55 52 71	13 41 8 11 20	34 29 64 57 56	14 8	32 30 64
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS	39 34 35 35	71 16 10 20 16	67 29 55 52 71 48	13 41 8 11 20 24	34 29 64 57 56 44	14 8	32 30 64 25
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BIP	39 34 35 35 37	71 16 10 20 16	67 29 55 52 71 48 40	13 41 8 11 20 24	34 29 64 57 56 44	14 8 1 2	32 30 64 25 27
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BIP DESSIN	39 34 35 35 37 36	71 16 10 20 16 16	67 29 55 52 71 48 40 52	13 41 8 11 20 24 29	34 29 64 57 56 44 42 58	14 8 1 2	32 30 64 25 27
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BIP DESSIN ELECTRICITE	39 34 35 35 37 36 36	71 16 10 20 16 16 12	67 29 55 52 71 48 40 52	13 41 8 11 20 24 29 13	34 29 64 57 56 44 42 58	14 8 1 2	32 30 64 25 27 25
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BIP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT	39 34 35 35 37 36 36 45	71 16 10 20 16 16 12 12	67 29 55 52 71 48 40 52 54	13 41 8 11 20 24 29 13 13	34 29 64 57 56 44 42 58 58	14 8 1 2 7 6	42 32 30 64 25 27 25 25
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BIP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT FORGES CHAUD.	39 34 35 35 37 36 36 45	71 16 10 20 16 16 12 12 32	67 29 55 52 71 48 40 52 54 43	13 41 8 11 20 24 29 13 13 49	34 29 64 57 56 44 42 58 58 24	14 8 1 2 7 6	32 30 64 25 27 25 25 30 25
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BIP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT FORGES CHAUD. MECANIQUE	39 34 35 35 37 36 36 45 33	71 16 10 20 16 16 12 12 12 32 12	67 29 55 52 71 48 40 52 54 43 51	13 41 8 11 20 24 29 13 13 49 15	34 29 64 57 56 44 42 58 58 24 55	14 8 1 2 7 6	42 32 30 64 25 27 25 25 26 30 25 25
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BIP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT FORGES CHAUD. MECANIQUE ELECTRONIQUE	39 34 35 35 37 36 36 45 33 33	71 16 10 20 16 16 12 12 12 32 12	67 29 55 52 71 48 40 52 54 43 51 51	13 41 8 11 20 24 29 13 13 49 15	34 29 64 57 56 44 42 58 58 24 55 55	14 8 1 2 7 6	32 30 64 25 27 25 25 25 25 25
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BIP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT FORGES CHAUD. MECANIQUE ELECTRONIQUE AUTRES	39 34 35 35 37 36 36 45 33 33 38	71 16 10 20 16 16 12 12 32 12 14 10	67 29 55 52 71 48 40 52 54 43 51 51 52 45	13 41 8 11 20 24 29 13 13 49 15 13	34 29 64 57 56 44 42 58 58 24 55 55	14 8 1 2 7 6 4 6 5	32 30 64 25 27 25 25 25 25 25 21 25
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BIP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT FORGES CHAUD. MECANIQUE ELECTRONIQUE AUTRES TOTAL	39 34 35 35 37 36 36 45 33 33	71 16 10 20 16 16 12 12 12 32 12	67 29 55 52 71 48 40 52 54 43 51 51	13 41 8 11 20 24 29 13 13 49 15	34 29 64 57 56 44 42 58 58 24 55 55	14 8 1 2 7 6	35 42 30 64 25 27 25 25 25 25 21 25 26
SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BIP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT FORGES CHAUD. MECANIQUE ELECTRONIQUE AUTRES	39 34 35 35 37 36 36 45 33 33 38	71 16 10 20 16 16 12 12 32 12 14 10	67 29 55 52 71 48 40 52 54 43 51 51 52 45	13 41 8 11 20 24 29 13 13 49 15 13	34 29 64 57 56 44 42 58 58 24 55 55	14 8 1 2 7 6 4 6 5	

Tableau 28 : Indicateurs de la pratique des entreprises et de la mobilité des jeunes filles débutantes selon la spécialité de formation

	EFFECTI- FS	% VERT.	% DE CDI 1ER STAT	% DE STABLES	TAUX DE REJET	TAUX DE LICENC.	TAUX DE DEPART VOLONT
PRINCIPALES SPECIALITES							TOLUM
CUISINE	353	0.4	42	15	75	17	58
HOTELLERIE	8147	8.8	38	20	73	17	48
COMMERCE	13474	14.5	36	24	70	17	41
SANTE	6894	7,4	29	26	67	8	33
SOINS PERSONNELS	2289	2.5	66	21	65	43	43
TECHNIQUES ADM.	8823	9,5	37	22	71	18	45
TECHNIQUES FINANC.	15660	16,9	35	26	66	11	43
SECRETARIAT	24597	2€.5	39	31	62	16	33
TRAVAIL BOIS	38				100	100	100
BTP	108	0,1	45	27	50	100	63.
DESSIN	526	0.6	34	27	68	21	35
ELECTRICITE	302	0.3	41	19	69	17	20
HABILLEMENT	10081	10.9	43	34	56	32	34
FORGES CHAUD.	44		50	50	50		
MECANIQUE	396	0.4	25	9	86	19	69
ELECTRONIQUE	61	0.1	23	34	66		
AUTRES	937	1.0	50	34	54	35	37
TOTAL	92730	100.0	38	27	66	17	39
NR	1						
	1	92730	. 38	27	66	17	39
ENSEMBLE	92730 % DANS	% MOBILE	DEPART	MOBILÍTE		. N. Aria amanda dira dira di Japan Albara ambinda di P	CHOM/ENS
PRINCIPALES SPECIALITES	92730 % DANS ETAB>GR- AND		- companyangan da da na		CHANGT EMPLOI/ ENS	MOBILITE INTERNE	n y 1944 troit ann an
	% DANS ETAB>GR-	% MOBILE	DEPART	MOBILÍTE	CHANGT EMPLOI/	MOBILITE	n y 1944 troit ann an
PRINCIPALES SPECIALITES	% DANS ETAB>GR- AND	% MOBILE	DEPART SECTEUR	MOBILÍTE INTRASE- ČT	CHANGT EMPLOI/ ENS	MOBILITE	CHOM/ENS
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE	% DANS ETAB>GR- AND	% MOBILE à L'IDENT. 29	DEPART SECTEUR	MOBILÎTE INTRAȘE- ĈT	CHANGT EMPLOI/ ENS	MOBILITE INTERNE	CHOM/ENS
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE	% DANS ETAB>GR- AND 39	% MOBILE L'IDENT. 29 22	DEPART SECTEUR 46 45	MOBILITE INTRASE- CT 32 23	CHANGT EMPLOI/ ENS 49	MOBILITE INTERNE	CHOM/ENS 80 48
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE	% DANS ETAB>GR- AND 39 31	% MOBILE à L'IDENT. 29 22 16	DEPART SECTEUR 46 45 53	MOBILITE INTRASE- CT 32 23	CHANGT EMPLOI/ ENS 49 44 52	MOBILITE INTERNE 3	CHOM/ENS 80 48 50
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26	DEPART SECTEUR 46 45 53 41	MOBILITE INTRASE- CT 32 23 14 27	CHANGT EMPLOI/ ENS 49 44 52 48	MOBILITE INTERNE 3 4 5	CHOM/ENS 80 48 50 46
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27	DEPART SECTEUR 46 45 53 41 31	MOBILITE INTRASE- CT 32 23 14 27 29	CHANGT EMPLOI/ ENS 49 44 52 48 34	MOBILITE INTERNE  3 4 5	CHOM/ENS 80 48 50 46 48
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM.	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25 30	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21	DEPART SECTEUR 46 45 53 41 31 56	MOBILITE INTRASE- CT 32 23 14 27 29	CHANGT EMPLOI/ ENS 49 44 52 48 34 58	MOBILITE INTERNE	CHOM/ENS 80 48 50 46 48 45
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC.	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25 30 32	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21 16	DEPART SECTEUR 46 45 53 41 31 56 55	MOBILITE INTRASE- CT 32 23 14 27 29 12	CHANGT EMPLOI/ ENS 49 44 52 48 34 58 56	MOBILITE INTERNE  3 4 5 3 6 8	CHOM/ENS 80 48 50 46 48 45 43
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25 30 32 26	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21 16	DEPART SECTEUR 46 45 53 41 31 56 55 48	MOBILITE INTRASE- CT 32 23 14 27 29 12	CHANGT EMPLOI/ ENS 49 44 52 48 34 58 56 47	MOBILITE INTERNE  3 4 5 3 6 8	CHOM/ENS  80 48 50 46 48 45 43
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25 30 32 26 61	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21 16 17	DEPART SECTEUR 46 45 53 41 31 56 55 46	MOBILITE INTRASE- CT 32 23 14 27 29 12 11 13	CHANGT EMPLOI/ ENS 49 44 52 48 34 58 56 47 61	MOBILITE INTERNE  3 4 5 3 6 8	CHOM/ENS  80 48 50 46 48 45 43 42 61
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BTF	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25 30 32 26 61 27	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21 16 17	DEPART SECTEUR 46 45 53 41 31 56 55 46 61	MOBILITE INTRASE- CT 32 23 14 27 29 12 11 13 45	CHANGT EMPLOI/ ENS  49  44  52  48  34  58  56  47  61	MOBILITE INTERNE  3 4 5 3 6 8 7	CHOM/ENS  80 48 50 46 48 45 43 42 61
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BTP DESSIN	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25 30 32 26 61 27 30	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21 16 17	DEPART SECTEUR 46 45 53 41 31 56 55 48 61 14	MOBILITE INTRASE- CT 32 23 14 27 29 12 11 13 45 10	CHANGT EMPLOI/ ENS  49  44  52  48  34  58  56  47  61  13  54	MOBILITE INTERNE  3 4 5 3 6 8 7	CHOM/ENS  80 48 50 46 48 45 43 42 61 27 49
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BTP DESSIN ELECTRICITE	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25 30 32 26 61 27 30 28	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21 16 17 32 20	DEPART SECTEUR 46 45 53 41 31 56 55 46 61 14 53 61	MOBILITE INTRASE- INTRASE- 23 23 14 27 29 12 11 13 45 10 13	CHANGT EMPLOI/ ENS  49  44  52  48  34  58  56  47  61  13  54  80	MOBILITE INTERNE  3 4 5 3 6 8 7	CHOM/ENS  80 48 50 46 48 45 43 42 61 27 49 23
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BTP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25 30 32 26 61 27 30 28	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21 16 17 32 20	DEPART SECTEUR 46 45 53 41 31 56 55 46 61 14 53 61	MOBILITE INTRASE- INTRASE- 23 23 14 27 29 12 11 13 45 10 13	CHANGT EMPLOI/ ENS  49  44  52  48  34  58  56  47  61  13  54  80	MOBILITE INTERNE  3 4 5 3 6 8 7	CHOM/ENS  80 48 50 46 48 45 43 42 61 27 49 23 44
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BTP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT FORGES CHAUD.	DANS ETAB>GR-AND  39 31 30 27 25 30 32 26 61 27 30 28 23	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21 16 17 32 20 19	DEPART SECTEUR  46 45 53 41 31 56 55 46 61 14 53 61 31	MOBILITE INTRASE- CT 32 23 14 27 29 12 11 13 45 10 13 22	CHANGT EMPLOI/S ENS 49 44 52 48 34 56 47 61 13 54 80 34	MOBILITE INTERNE  3 4 5 3 6 8 7	CHOM/ENS  80 48 50 46 48 45 43 42 61 27 49 23 44 50
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BTP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT FORGES CHAUD. MECANIQUE	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25 30 32 26 61 27 30 28 23	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21 16 17 32 20 19 13	DEPART SECTEUR  46 45 53 41 31 56 55 46 61 14 53 61 31	MOBILITE INTRASE- CT 32 23 14 27 29 12 11 13 45 10 13 22 20	CHANGT EMPLOI/ ENS  49  44  52  48  34  58  56  47  61  13  54  80  34	MOBILITE INTERNE  3 4 5 3 6 8 7 7 6 6 7 4	CHOM/ENS  80 48 50 46 48 45 43 42 61 27 49 23 44 50 41
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BTP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT FORGES CHAUD. MECANIQUE ELECTRONIQUE	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25 30 32 26 61 27 30 28 23	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21 16 17 32 20 19 13	DEPART SECTEUR  46 45 53 41 31 56 55 46 61 14 53 61 31	MOBILITE INTRASE- CT 32 23 14 27 29 12 11 13 45 10 13 22 20 23	CHANGT EMPLOI/ ENS  49  44  52  48  34  58  56  47  61  13  54  80  34	MOBILITE INTERNE  3 4 5 3 6 8 7 7 6 6 7 4	CHOM/ENS  80 48 50 46 48 45 43 42 61 27 49 23 44 50 41 60
PRINCIPALES SPECIALITES CUISINE HOTELLERIE COMMERCE SANTE SOINS PERSONNELS TECHNIQUES ADM. TECHNIQUES FINANC. SECRETARIAT TRAVAIL BOIS BTP DESSIN ELECTRICITE HABILLEMENT FORGES CHAUD. MECANIQUE ELECTRONIQUE AUTRES	% DANS ETAB>GR- AND 39 31 30 27 25 30 32 26 61 27 30 28 23	% MOBILE L'IDENT. 29 22 16 26 27 21 16 17 32 20 19 13	DEPART SECTEUR  46 45 53 41 31 56 55 48 61 14 53 61 31 71 43 39	MOBILITE INTRASE- INTRASE- 23 23 14 27 29 12 11 13 45 10 13 22 20 23 19	CHANGT EMPLOI/ ENS  49  44  52  48  34  58  56  47  61  13  54  80  34  72  54  41	MOBILITE INTERNE  3 4 5 3 6 8 7 7 6 6 7 4	CHOM/ENS  80 48 50 46 48 45 43 42 61 27 49 23 44 50 41 60 48

# 3. Si le fonctionnement même du système éducatif renvoie plutôt les femmes sur les tissus les plus précaires du système productif, la période d'insertion dans la vie active semble plutôt aggraver ces désavantages.

Au cours de la période observée, la féminisation des zones d'accueil offrant la plus grande stabilité a encore régressé. Si les emplois d'ONQ se sont davantage féminisés, c'est bien qu'elles sont demeurées sur ces emplois, tandis que les jeunes gens les ont quittés volontairement.

Tableau 29 : Taux de féminisation de la première et de la dernière activité salariée selon la nature du premier emploi

	1ERE ACTIVITE % DE FEMMES	DERN ACTIVITE % DE FEMMES
ENSEMBLE	49	49
EMPL HOTEL & REST	52	52
EMPL PETIT COMM & SERV	79	77
ONQ DES PETITES ENTREP	10	. 15
ONO MANUT & TRANSF	35	43
EMFL GRANDE DISTRIB	79	84
EMPL BUREAU	89	87
OQ DES PETITES ENT	4	3
EMPL TRANSP & CHAUFF.	18	10
EMP & AGENT ADMIN	84	82
ONO GRANDES ENT	38	45
DQ TYPE INDUSTRIEL	10	10
PROF INTERMED. 1	34	33
POLICIERS. MILIT		
TOTAL	49	49
NR	51	47

Source: CEREQ Observatoire EVA

La structure des emplois masculins occupés par ces débutants a en effet fortement évolué sur la période, tandis qu'on observe aucun bouleversement important dans l'évolution de la structure des emplois féminins. La mobilité professionnelle masculine est essentiellement une mobilité de reclassement: Ces jeunes gens avaient fait une entrée massive sur le marché du travail en étant classés ONQ: lors de leur dernier emploi déclaré, ils sont 18 000 de moins à être affectés dans cette catégorie. C'est surtout la catégorie des ONQ de type artisanal qui a perdu le plus d'effectifs, suivie par les ONQ de type industriel. Par contre, celle des OQ de type industriel s'est gonflé beaucoup plus que celle des OQ de type artisanal. Les agents de maîtrise, techniciens et agents des transports ont vu également leur volume augmenter.

Dans le même temps, il y a moins de huit mille femmes qui ont changé de catégorie d'emplois : elles ont quitté les emplois d'ONQ, mais surtout ceux offerts par les grandes entreprises, ainsi que les emplois de l'hôtellerie, de la restauration et des soins personnels. Le nombre d'employés du petit commerce et des services diminue également.

Bref les jeunes gens quittent en masse les emplois d'ouvriers non qualifiés, tandis que les jeunes filles quittent peu ces emplois et demeurent nombreuses sur les emplois du petit commerce et des services aux particuliers qui correspondent aux emplois les plus flexibles.

A peine un peu plus de quatre mille d'entre elles parviennent-elles à rejoindre les catégories les plus attractives pour les femmes, à savoir les emplois de bureau et d'agents et d'employés de l'administration.

Ainsi les emplois des services et de petit commerce qui ont suscité les plus fortes mobilités ne sont pas ceux qui présentent les taux d'évolution les plus négatifs. En effet, la structure des mobilités (4) en début de vie active, fait apparaître que ces emplois, ne sont pas seulement des lieux d'accueil et de départ, mais aussi un lieu d'arrivée : départ, stabilité et arrivée prennent une importance presque similaire, même si les départs sont très légèrement dominants.

Par contre, depuis toutes les catégories d'ONQ, les départs sont dominants, surtout si l'accès au marché du travail s'est effectué par le biais d'un petit établissement.

A l'inverse, après un premier emploi dans l'hôtellerie, la restauration ou les soins personnels, on demeure très fortement attaché à sa profession, tandis que les changements d'employeur peuvent y atteindre une intensité maxima. Or sur ces emplois ainsi que ceux du petit commerce et des services, les femmes sont demeurées deux fois plus nombreuses que les hommes lors de leur dernière activité salariée.

Quitter les petites entreprises, c'est donc d'abord pour les hommes en fuir les emplois d'ouvriers non qualifiés, tandis que pour les femmes la fuite des emplois non qualifiés des services aux particuliers se révèle plus difficile. Car non seulement, on y reste souvent captif, mais on peut y régresser, par suite d'un déclassement.

Si la mobilité masculine dominante est une mobilité de reclassement, la mobilité professionnelle féminine est plus contrastée : certes il existe des reclassements, mais jouent aussi une dépendance à l'égard des zones non qualifiées et même des mobilités de déclassements. L'arrivée sur ces emplois en cours de vie active ne s'effectue qu'après des périodes de chômage assez prolongées. Il y a chez les femmes des régressions des grandes organisations vers les employeurs indépendants qui correspondent à des trajectoires difficiles. Ce sont souvent des employées de bureau qui ont perdu

<sup>(4)</sup> Comparaison des effectifs de ceux qui ont quitté leur première catégorie d'emploi, avec ceux qui y sont demeurés sur la période et avec ceux qui y sont parvenus à leur dernière activité salariée.

involontairement leur premier emploi. On n'observe rien de tel dans les trajectoires masculines.

Tableau 30 : Durée moyenne des mois de chomage apres le premier emploi selon le sexe et la nature du premier et du dernier employeur

НОММЕ	EMPI INDE PEN- D.	AUTRE ENT. FRIV-50	ENT. PRIV. >50	DERN EMF ADM. & COLL. LOC	ENT.	TOTAL
1ER EMPLOYEUR EMPL INDEPEND. AUTRE ENT.PRIV<50 ENT. PRIV. >50 ADM. & COLL. LOC ENT. PUB. OU NAT TOTAL NR ENSEMBLE	4,80 8,98 6,82 6,26 16,83 5,81 8,22 5,85	4,80 3,49 5,98 8,57 8,98 4,32 6,76 4,36	5,74 4,65 3,05 4,57 9,03 3,87 4,66 3,88	6 18	5.42	5,09 4,51 3,99 3,69 2,99 4,38 6,01 4,40
FEMME  1ER EMPLOYEUR  EMPL INDEPEND.  AUTRE ENT.PRIV<50  ENT. PRIV. >50  ADM. & COLL. LOC  ENT. PUB. OU NAT  TOTAL  NR  ENSEMBLE	8,97 14,12 16,22 18,22 21,31 10,99 15,10 11,05	12,31 8,04 9,85 11,63 13,26 9,27 8,31 9,25	12,30 11,48 5,20 12,80 7,07 7,60 9,40 7,65	11,55 9,96 11,51 6,11 12,71 8,01 6,60 7,98	5,98	10,24 9,31 7,40 7,97 8,59 8,78 9,18 8,78
ENSEMBLE  1ER EMPLOYEUR  EMPL INDEPEND.  AUTRE ENT.PRIV<50  ENT. PRIV. >50  ADM. & COLL. LOC  ENT. PUB. OU NAT  TOTAL  NR  ENSEMBLE	6,97 11,32 11,22 15,96 20,10 8,47 11,92 8,52	7,92 5,74 7,73 11,48 6,74 7,64 6,75	8,24 7,31 3,95 10,12 8,14 5,43 7,17 5,47	8,58 8,36 9,13 5,41 11,31 7,03 6,53 7,03	6,27 4,71 4,56 4,41 1,34 3,59 5,64 3,64	7,47 6,72 5,44 7,02 5,06 6,50 7,80 6,52

Source: CEREQ Observatoire EVA

C'est donc surtout pour les femmes que migrations vers les plus grandes unités et mobilités de reclassement coïncident le moins. L'employeur le plus attractif pour elles se révèle être l'administration aussi bien en leur offrant des emplois de bureau que des emplois des services et de la santé. Quant à l'entrée des femmes sur les emplois non qualifiés, elle s'est effectuée aussi bien dans de petites unités que dans des grandes. Et la mobilité qui permet le reclassement lorsqu'on a débuté par exemple dans la grande distribution consiste à rejoindre un établissement plus petit où s'exercent les emplois de bureau. Il y a également des échanges entre les zones non qualifiées des grandes entreprises et les zones non qualifiées des petites. (cf. tableau n° 32)

Les deux tendances sont donc loin de coïncider pour les femmes, elles apparaissent plus synchronisées chez les hommes où elles cumulent leurs effets pour faire chuter brutalement les emplois non qualifiés de type artisanal.

#### CONCLUSION

Plus qu'un secteur d'activité en particulier, les jeunes quittent d'autant plus les petites entreprises qu'elles emploient moins de salariés. Les employeurs indépendants, artisans, et commerçants, mais aussi particuliers et exploitants agricoles qui les avaient embauchés à la sortie de l'école sont les plus affectés par ces départs. Les jeunes améliorent ainsi leurs rémunérations en gagnant des entreprises plus importantes. Ce sont surtout les entreprises publiques et l'administration qui attirent la main-d'oeuvre, plus que les grandes entreprises du privé. Les premières sélectionnent une main-d'oeuvre très souvent diplômée, notamment du BEP et de milieu social plus favorisée que celle qui se dirige vers le privé. Les jeunes filles gagnent beaucoup l'administration mais l'accès des entreprises publiques leur reste relativement fermé, et ce sont plutôt des hommes qui gagnent les unités plus importantes du privé.

Mais si la mobilité volontaire est plus fréquente dans les petites unités et permet de gagner de plus grandes entreprises, elle est contrebalancée par une mobilité contrainte qui est également plus importante que dans les grandes unités. Il existe bien des modes différenciés de gestion de la main d'oeuvre en fonction de la taille de l'établissement où s'exerce l'activité salariée. En particulier, la précarité des contrats offerts lors de la première embauche, plus fréquente dans les grandes unités n'a pas forcément le même sens que dans les petites : dans les grandes unités, elle correspond plutôt à un mode de sélection de la main d'oeuvre (même si cela peut impliquer une rotation sur différents postes comme on l'observe dans l'administration), tandis qu'existent de réelles pratiques de flexibilité dans certaines petites unités (en particulier les hôtels, restaurants et exploitations agricoles) où il n'apparait guère de volonté de stabiliser la main d'oeuvre débutante. A cette flexibilité, parait d'ailleurs correspondre une certaine instabilité de la main d'oeuvre qui démissione souvent sans perspectives professionnelles.

Mais l'existence de ces pratiques contradictoires et d'une mobilité plus souvent contrainte dans les petites unités ne signifie nullement qu'il existe une stratification simple entre petites et grandes unités qui cantonnerait la flexibilité dans les petites entreprises et la stabilité dans les grandes.

D'une part, les pratiques des employeurs indépendants ne sont pas homogènes. Les artisans, par exemple, recrutent sur les contrats les moins précaires, mais opèrent par licenciements (de même que les particuliers). Et les renvois sur le marché du travail sont, malgré les statuts offerts, loin d'être négligeables.

Si globalement la mobilité contrainte se fait sentir de façon plus sévère dans les petites unités que dans les grandes, elle peut revêtir des formes diverses et d'inégale importance.

Si globalement la mobilité contrainte se fait sentir de façon plus sévère dans les petites unités que dans les grandes, elle peut revêtir des formes diverses et d'inégale importance.

D'autre part, la flexibilité n'est pas absente des pratiques des grandes entreprises. Elle touche les emplois les moins qualifiés comme nous l'avons vu.

En fait, les pratiques des employeurs dépendent beaucoup du profil de la main-d'oeuvre embauchée et si, dans les grandes entreprises, la flexibilité parait s'adresser en priorité à une main-d'oeuvre qui a moins souvent obtenu son diplôme ou qui l'a obtenu dans les spécialités les plus "difficiles", en fait, dès la première expérience professionnelle, l'accueil réservé dans les petites entreprises, aux jeunes gens et aux jeunes filles est relativement différencié : l'artisanat a embauché, beaucoup de jeunes gens sur des contrats durables et mis à part quelques licenciements s'est révélé une première structure souvent qualifiante, qui a généré peu de chômage. Le petit commerce et la sphère des services aux particuliers ont embauché beaucoup de jeunes filles et se sont avérés pour celles qui n'ont pu rejoindre l'administration, des lieux de mobilité alliés à de bas salaires et souvent créateurs de chômage.

Bien plus, certains de ces emplois correspondent également en début de vie active à des filières déqualifiantes pour des jeunes filles qui avaient débuté sur des emplois qualifiés auxquels leur formation leur permettait de prétendre. Certaines n'ont pu en effet se maintenir dans de grandes unités et ce sont elles qui ont connu les trajectoires les plus difficiles. Et surtout, lorsqu'elles restent en plus grand nombre que les hommes dans les petits établissements, elles en pâtissent également plus qu'eux. Les hommes, quant à eux doivent se contenter d'une rémunération souvent médiocre, mais sont plus rarement touchés par le chômage.

L'évolution du système productif contrarie en effet plutôt le désir des jeunes filles de fuir ces zones d'emplois les moins qualifiées situées dans les petits établissements, tandis qu'elle a favorisé l'aspiration des jeunes gens à quitter les zones d'accueil masculines situées dans les petites entreprises : les emplois d'ONQ souvent masculins ont en effet fortement diminué dans l'ensemble de la population active occupée, tandis qu' on observait une certaine croissance des emplois de service et du commerce à dominante féminine.

Et s'il y a segmentation, c'est entre celles qui sont demeurées dans ces petites unités ou qui les ont rejointes, et tous les autres, y compris ceux qui y sont demeurés. Hommes et femmes n'ont pas dans les petites unités la même situation professionnelle. Celles-là sont plutôt des lieux de qualification pour les hommes et plutôt des lieux de déqualification pour les femmes. Elles se trouvent ainsi aspirées par ces zones de flexibilité qui n'ont cessé de se développer sur la période, où elles cumulent tous désavantages : bas salaires, chômage, précarité et instabilité.

### **PLAN DES ANNEXES**

ataun mengelik kalaman edik ang takun kendalah balan balan kendalah kendalah kendalah balan berakan berakan be

Annexe I : Présentation de l'enquête

Annexe II : Bibliographie

Annexe III : Nomenclature de secteurs d'activité

Annexe IV : Nomenclature d'emplois

Annexe V : Liste des tableaux

Annexe VI : Liste des graphiques

Annexe VII: Tableaux complémentaires

Annexe VIII: Plan

# ANNEXE I PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE DE "CHEMINEMENT 1979-1984" SUR LES SORTANTS DE CAP-BEP

### 1. Champ de l'enquête

Le Champ de l'enquête est constitué des élèves inscrits en 1978-1979 dans un établissement scolaire public ou privé, dans l'une des classes suivantes :

- année terminale de CAP en trois ans ;
- année terminale de CAP en deux ans ;
- année terminale de BEP;
- années d'enseignement complémentaire ou de mention complémentaire ; et ne poursuivant pas d'études scolaires à temps plein l'année suivante.

Les élèves issus d'une dernière année d'apprentissage ne sont pas dans le champ de l'enquête.

Par contre, les sortants d'une année terminale en formation de type scolaire s'inscrivant l'année suivante en apprentissage sont bien dans le champ de l'enquête.

La Corse et les DOM-TOM ont été exclus du champ de l'enquête.

### 2. Réalisation de l'enquête

Cette enquête s'inscrivait dans le cadre de réalisation des enquêtes du dispositif EVA. Elle s'est déroulée en juin 1984 par interview. Les questionnaires ont été passés par les enquêteurs de l'INSEE auprès des jeunes eux-même. La base de sondage était constituée

de 24 900 adresses de jeunes ayant répondu à l'enquête d'insertion (1) de mars 1980. L'échantillon de cette enquête a été constitué par le tirage de 11 987 individus dans la base de sondage (environ un sur deux). Parmi les 12 000 interviews prévus, on a pu exploiter 10 012 questionnaires soit 85 % de l'échantillon initial. Cet échantillon permettait une bonne représentation de l'ensemble de la population au niveau national pour la quasi totalité des spécialités qui n'avaient pas des effectifs trop petits (< 500 jeunes), elle rendait possible également des exploitations par grandes régions.

Pour tenter de tester et de redresser d'éventuels biais qui auraient été liés à une sousreprésentation des jeunes ayant connu une mobilité entre l'enquête d'insertion et l'interrogation de cheminement, on a pris soin dans la constitution de l'échantillon de retenir un sous-échantillon de jeunes qui étaient inconnu PTT au moment de l'actualisation des adresses de la base de sondage.

### 3. Pondération

L'enquête a été pondérée en calant les effectifs sur ceux qui avaient été calculés par l'enquête d'insertion. Cette pondération a été faite par académie, filière de formation (CAP/BEP) et groupe de spécialité (nomenclature analytique des formations en quarante-sept groupes).

### 4. Nombre de questionnaires et population pondérée correspondante

A titre d'information, on fournira dans les tableaux suivants le nombre de questionnaires et la population pondérée correspondante pour les principales variables de stratification afin de mieux appréhender les limites de certains résultats.

<sup>(1)</sup> Pour la présentation et les principaux résultats de cette enquête d'insertion, on se reportera à l'étude de Catherine BÉDUWÉ et Michel-Henri GENSBITTEL - Collection des études du CEREQ n° 16 - Septembre 1985.

Tableau 1 : Population cheminement niveau V (période 1979-1984) ; et nombre de questionnaires correspondants

		POIDS		
	N	EFFEC- TIF POND	7000 000 000	PO- ND
SEXE HOMME FEMME TOTAL	16 5605 4391 10012	367 101635 96836 198858	. 16 56 44 100	. 19 51 49 100

	l	POIDS		
	N	EFFEC- TIF POND	200 200 200 200	PO- ND
NIVEAU FILIERE BEP-CAP2 CAP3 TOTAL	4874 5138 10012	99703 99155 198858	49 51 100	50 50 100

		POIDS		
	N	EFFEC- TIF POND	NOON 1000 1000	PO- ND
GROUPE DE SPECIALITE AGRICULTURE MINES & CARR. G.T.P. CONST.BATIM. CONST.BATIM. COUV.PLOMBERIE FEINTURE METALLUR.SIDER. FORGES CONS.METAL MECANIQUE VERRE.CERAM. PHOTO.INO.GRAPH. PHOTO.INO.GRAPH. PHOTO.INO.GRAPH. COLIM.ANGERIE BOULANGERIE ABATTAGE AUTRES SPE. ALIM. TEXTILES HABILLEMENT CUIRS & PEAUX BOIS CONDUCTEURS AUTRES SPE. IND DESSINAT. BTP DESSINAT. BTP DESSINAT. BTP DESSINAT. BUDRICH. COMMERCE.EMP BUR. ARTS.ESERV SOC. SOINS PERSONNELS HOTELL. COLLECT.	100 204 127 1558844 19206325336577144902 100 127 127 127 127 127 127 127 127 127 127	137 2182 32846 32291 1291 9626452 1690 9626452 1664 1084 1690 1084 1084 1084 1084 1084 1084 1084 108	100024 11202634543737774138774330 12026345437377744330 1202634543737774433774330 1202634543737777443330	01146653888356661852923445909393932256250

Tableau 2 : Cheminement niveau V (période 1979-1984) ; nombre de questionnaires par sexe, filière et spécialité de formation

										<b>-</b>				
	SEXE													
					HOMME   FEMME			PEMME	TOTAL					
	NTV	- AU		NIVE	AU I		MIVE	AU		NIVE FIL:	AU			
	NIVE FIL	ĒŘE		NIVE FIL:	ERE		FILI	ERE		Fili	ERE			
	BEP-		•	BEP-		TOTAL	BEP-			BED-	C100	  TOTAL		
	CAP2	CAP3	TOTAL	CAP2	CAP3	TOTAL	CAP2	CAP3	TOTAL	TCAP2	CAP3	TOTAL		
GROUPE DE SPECIALITE		:								6	4	10		
GROUPE DE SPECIALITE AGRICULTURE MINES & CARR.	:		:	6	9	10 10			:	] 11	9	10		
IG. T. P.	:	:		17 40	83	17 123	Ż	1	ġ	19	84	124		
CONST.BATIM.	i	:	i	25	111	136		ì	ه ا	26	111 4 <del>6</del>	137		
PEINTURE			.	4	45	49	1	1	2	i 11	5	6		
MÉTALLUR.SIDER. FORGES CONS.METAL		1 :		52	296	348		162	26 14	52 628 579	298 1450	350 2078		
FORGES CONS.METAL	<u>ۇ</u>	4	2	618 565	1430	2048 802	10 12	102	14	579	239	618		
ELECTRICITE  ELECTRONIQUE	:		-	199	16	215	12927	ż	9	208	16	224		
VERRE CERAM. PHOTO. IND. GRAPH.	:	:	:	11	16	21	7	Ĩ	8		i 11	29		
IPAPIER.CARTON				ء ا	1	3	Ė	2	1 7		2 2	10		
CHIM. PHYS. BIO.	! :	! :	:	3 2 2	4	! 6				2 2	4	Ĉ		
INDAFTAGE UTANOES			:	56	68	124	5	13	18	61	81	142		
AUTRES SPETALIM.	:	1 :	i :	1	14	15	102	525	627	103	21 540	643		
HABILLEMENT CUIRS & PEAUX	1 :	!	!		1	1 2	1 .	1	1	1	1 2	3		
BOIS		1	1	66	496 18	562 52 26	,	3	3		500	53		
CONDUCTEURS	1 :	:	1 :	125	1	26	1 1		45	171	1	566 53 27 171		
AUTRES SPEC IND	·		1:	125 268	45	126 313	45 28	З	31	296	48 5	344		
DESSINAT. IND		:	:	121	į .	121	483	3 5 117	488	604 513	117	609		
SECRETARIAT	] ]	i	3 2	161	90	251	506 328 167	: 300	623 625 665	491	391 539	582		
TECH ADMI LURID. SECRETARIAT TECH - F.N. &COMPTA. COMMERCE.EMP BUR.	-	2	į Ž	65	39	104	1 2	498	) ถึ	i 5	539	1 17		
JARTS ISANTE.SERV. SOC.	:	1 :	1:	10	1	1 11	528		528 68 557	538 43	30	539 73		
SOINS PERSONNELS		;	;	40	30	70 5605	41	27 509 2055	557	88	540 5138	625		
HÖTELL. COLLECT.	Ġ	10	16	2532	3073	5605	2336	2055	4391	4874	1 5138	10012		

Tableau 3 : Cheminement niveau V CAP-BEP (période 1979-1984) ; Effectifs pondérés par sexe, filière et spécialité de formation

		SEXE										
	• · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				HOMME	ME		FEMME				
	NIVE FIL	NIVEAU FILIERE		NIV Fil	AU IERE		NIVEAU FILIERE		AU ERE	NIVEAU FILIERE		
	BEP- CAP2	CAP3	TOTAL	BEP- CAP2	CAP3	TOTAL	BEP- CAP2	САРЗ	TOTAL	BEP- CAP2	CAP3	TOTAL
GROUPE DE SPECIALITE AGRICULTURE MINES & CARR. G.T.P. G.T. G.T	10 51 	1 1 2 1 1 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	10 112 51 18 18 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	779 242533399 10062399 11062690 110216900 11021690 11021690 11021690 11021690 11021690 11021690 110216	200 200 200 200 200 200 200 200 200 200	137 219 242 3216 3219 9581 1678 378 17 18187 1678 370 6858 8658 2058 2058 2058 16858	28 - 15 - 153 2700 266 123 105 - 54 11 1386 309 3018 9288 19860 9288 19860 134 195 134	120 30 35 4534 2634 2077 44 4165 4165 4165 4165 4165 4165 4165 4	400 400 416 416 416 416 416 417 400 427 1060 427 1060 427 1060 427 1060 427 1060 427 1060 427 1060 427 1060 427 1060 427 1060 427 1060 427 427 427 427 427 427 427 427	779 270 825 3333 10195 10195 12490 308 122 211 1543 341 11633 11733 11733 4652	200 200 200 200 200 200 200 200 200 200	3246919666523 322296264520835553 312 65355921555 316 5175753 318 317575 318 317575 318 317575 317583 318 317575 317583 318 317583 318 318 317583 318 318 318 318 318 318 318 318 318 318
SANTÉ SERV. SOC. SOINS PERSONNELS HOTELL. COLLECT.	168	17 219	17 387	133 97 682 43257	25 69 453 58378	158 166 1135 101635	7047 1512 771 56278	774 8052 40558	7047 2256 8823 96836	7180 1609 1453 99703	25 843 8522 99155	7205 2452 9975 198858

### 5. L'information collectée : présentation du questionnaire

Retracer les biographies individuelles nécessite un questionnaire plus long et plus compliqué que les questionnaires d'insertion. Son exploitation est nettement plus délicat dans la mesure où l'ensemble des questionnaires doit être plus cohérent, et où l'on doit pouvoir reconstituer chronologiquement le cheminement professionnel.

On distinguera trois grandes parties dans le questionnaire utilisé.

- a) une première partie du questionnaire est consacrée à l'Etat civil de l'enquêté, sa formation initiale, sa situation militaire.
- b) une deuxième partie, l'élaboration d'un calendrier détaillé, mois par mois, la situation vis-à-vis de l'emploi ou de la formation pour la période allant de juillet 1978 à juin 1984. Toute période d'activité d'au moins un mois connu par l'enquêté au cours de sa vie professionnelle, est matérialisée sur le calendrier.

Le calendrier constitue en quelque sorte le noyau de l'information collectée, il permet :

- de reconstituer la succession chronologique de tous les événements sur la période ;
- pour les périodes de non-emploi, le calendrier permet une distinction entre chômage et inactivité celles qui concernent le service militaire ou les reprises d'études postscolaires) ;
- enfin, le calendrier permet d'aiguiller l'enquêteur vers des fiches spécifiques appropriées à la description des grands types de situation de travail rencontrée.
- c) la troisième partie du questionnaire est constituée de fiches détaillées pour décrire les activités professionnelles ou les études post-initiales :
- activité salariée :
- installation à son compte ;
- aide-familiale;
- intérim ;
- formation post-scolaire.

### ANNEXE II BIBLIOGRAPHIE

- [1] F. AMAT et J.-P. GÉHIN. Accès des jeunes à l'emploi et mobilité des actifs : les emplois d'exécution. Paris CEREQ. Revue Formation Emploi n° 18. Avril-Juin 1987. La Documentation Française.
- [2] C. BÉDUWÉ et M.-H. GENSBITTEL. L'insertion professionnelle des jeunes issus des classes terminales de CAP et de BEP. CEREQ. Collection des études n°16. Paris. Septembre 1985.
- [3] C. BÉDUWÉ. Diplômes de niveau V et professions. A paraître dans la collection des études. Paris CEREQ.
- [4] P. BOUILLAGUET-BERNARD et A. GAUVIN. Le travail des femmes dans la crise en France. Revue Economie et Société tome XX n° 4. Avril 1986.
- [5] F. BRUAND. Des difficultés d'insertion dans les emplois de bureau. Revue Formation Emploi n° 18. Avril 1987. Paris La Documentation Française.
- [6] M. CAMPINOS et C. MARRY. De l'utilisation d'un concept empirique : la qualification. Quel rapport à la formation ? in L'introuvable relation formation-emploi. Un Etat des recherches en France. Ouvrage collectif sous la direction de Lucie TANGUY 1986 Paris. La Documentation Française.
- [7] P. CLEMENCEAU et M. de VIRVILLE. Garçons et filles face à leur insertion professionnelle. Economie et statique n° 134. Juin 1981. Paris INSEE.
- [8] P. CLEMENCEAU et J.-P. GÉHIN. Le renouvellement de la main-d'oeuvre dans les secteurs : quelles conséquences pour l'accès des jeunes aux emplois ? Revue Formation Emploi n° 2. Avril-juin 1983. Paris. La Documentation Française.
- [9] D. GAMBIER et M. VERNIERES. L'emploi en France. Coll. Repères. Paris 1988 Ed. La découverte.
- [10] C. GRANDIN, M. MARUANI. H.-Y. MEYNAUD. L'inégalité professionnelle dans les entreprises à statut réglementaire. Cahier des Recherches du GIP. Mutations industrielles n° 34. Novembre 1989.

- [11] J.-M. GRANDO Industrie et gestion de la main-d'oeuvre. CEREQ. Revue Formation Emploi n° 1. Janvier-mars 1983. Paris. La Documentation Française.
- [12] C. GRIGNON L'ordre des choses. Paris ED. de Minuit.
- [13] H. MADINIER Les créations et disparitions d'emploi en France de 1982 à 1984. In Dossiers statistiques du travail et de l'emploi n° 23-24 Déc 86.
- [14] P. MARECHAL et X. VINEY. Les premières années de la vie active des jeunes sortis en 1975 des classes terminales de CAP et de BEP. Revue Formation Emploi n°2. Avril-juin 1983. Paris. La Documentation Française.
- [15] PIORE et BERGER cité par AZOUVI Théorie et pseudo-théorie : le dualisme du marché du travail. Critique de l'Economie Politique n° 15-16. Avril-juin 1981 Paris. F. Maspero.

# ANNEXE III NOMENCLATURE DE SECTEURS D'ACTIVITÉS

## Nap Niveau 100

	1 à 3
Agriculture, sylviculture, pêche	1 a 3 35 à 42
Industries agricoles et alimentaires	33 a 42 4 à 8
Production et distribution d'énergie	4 4 8
Industries des biens intermédiaires	
Minéraux, métaux, acier	9 à 13
Fonderie, travail des métaux	20, 21
Caoutchouc, plastiques	52, 53
Verre, chimie, papier	16, 17, 43, 50
Matériaux de construction	14, 15
National de Collection	,
·	
Industries des biens d'équipement	22 \ 25 \ 24
Construction mécanique	22 à 25, 34
Construction électrique et électronique	27 à 30
Construction automobile	31
Construction navale, aéronautique, armement	26, 32, 33
Industries des biens de consommation	
Industries textile, habillement, cuir	44 à 47
Travail mécanique du bois, ameublement	48, 49
Autres biens de consommation	18, 19, 51, 54
Bâtiment, génie civil et agricole	55
Commerce	
Commerce de gros	57 à 60
Commerce de détail alimentaire	61, 62
Commerce de détail non alimentaire	63, 64
Transports et télécommunications	
Transports routiers	69
Autres transports	68, 70 à 74
Télécommunications et postes	75
Banques et assurances, location et crédit bail	76, 80, 88, 89
Administration centrale, locale, services extérieurs,	90, 91, 99
sécurité sociale,	, ,
armée, police	
, <b>r</b>	
Enseignement recherche	82, 83, 92, 93
Santé	84, 94
Activités sociales, culturelles et sportives	85, 86, 95, 96

Études conseil et assistance		77
Réparation automobile		65
Hôtels, cafés, restaurants	the state of the state of	67
Services domestiques	Section 1985 Section 1985	98
Samilage distant		56, 66, 78, 79, 81, 87, 97

## ANNEXE IV

## NOMENCLATURE D'EMPLOIS

1. Employés de l'hôtellerie et de la restauration	
1.1. Cuisiniers	6354
1.2. Serveurs, employés de l'hôtellerie	5611, 5614
2. Employés du petit commerce et des services	
2.1. Nettoyeurs	6891
2.2. Employés des soins personnels	5621, 5622
2.3. Autres employés de services	5631 à 5634, 5317
2.4. Vendeurs de l'alimentation	5512
2.5. Autres vendeurs	5511, 5513 à 5517, 5521
3. Ouvriers non qualifiés des petites entreprises	
3.1. ONQ de type artisanal de la Mécanique	6821
3.2. ONQ de type artisanal du BTP	6841 à 6842
3.3. ONQ des industries du bois	6791
3.4. ONQ divers de type artisanal	6851 à 6854, 6899
3.5. Ouvriers agricoles	6911 A 6916, 6921
4. ONQ de transformation et de la manutention	
4.1. ONQ de la transformation	6751, 6754, 6761, 6764
4.2. ONQ de la manutention	6792, 6793
5. Employés de la grande distribution	
5.1. Employés de libre service	5518
5.2. Caissière	5523, 5524, 5519, 5919
6. Employés de bureau	
6.1. employés de la comptabilité	5421
6.2. Secrétaires, Sténo-dactylo	5411, 5412
6.3. Employés des Banques et des Assurances	5431, 5434
6.4. Autres employés de bureau	5415, 5416, 5417, 5424
7. OQ de type artisanal	
7.1. OQ des industries du bois et du BTP	6241 à 6246, 6291 à 6292
7.2. OQ de l'artisanat du bois	6331 à 6332
7.3. OQ de type artisanal du BTP	6341 à 6347
7.4. OQ de type artisanal du travail des	
métaux et de la mécanique	6321 à 6324
7.5. OQ de type artisanal de l'électricité	6311 à 6313
7.6. Autres OQ de type artisanal	6351 à 6353, 6391 à 6394, 6399
8. Employés des transports et chauffeurs	
8.1. Employés des services des transports	5441 à 5445
8.2. Chauffeurs	6411 à 6415

### 9. Employés et agents administratifs

9.1. Employés de bureau de la fonction publique	5211, 5213 à 5215
9.2. ASH	5222
9.3. Agent de service des établissements	· ·
d'enseignement et de la fonction publique	5216, 5217
9.4. Préposés	5212
9.5. Employés de la santé et du social	5221, 5223, 4253 à 4334

### 10. ONQ des grandes entreprises

10.1. ONQ divers	6741, 6742, 6791, 6799
10.2. ONQ de l'habillement du cuir	6772, 6773
10.3. ONQ des industries mécaniques	6721 à 6723
10.4. ONQ de l'électricité et de l'électronique	6711

### 11. OQ do

10.4. ONQ de l'électricité et de l'électronique	6711
de type industriel	
11.1. OQ de l'habillement et du cuir	6272 à 6274, 6372, à 6373
11.2. OQ des industries de l'électricité	
et de l'électronique	6211, 6214, 6218
11.3. Ouvrier d'entretien industriel et	
surveillant d'exploitation	6201 à 6204, 6293, 6701
11.4. OQ de la manutention et du magasinage	6511 à 6515
11.5. OQ des industries de l'impression,	
du façonnage du papier carton	6281 à 6284
11.6. OQ des industries mécaniques	6220 à 6223, 6226, 6227
·	6231, 6234 à 6238
11.7. OQ divers de type industriel	6271, 6299, 6251, 6254
	6255, 6261, 6264, 6294
11.8. Dessinateurs	4711, 4712, 4721, 4722, 4731 à 4733, 5428
11.9 Ouvriers des transports	6521, 6522, 6531, 6532

### 12. Professions intermédiaires

12.1. Professions intermédiaires administratives	4211 à 4232, 4511 à
et commerciales	4522, 4611 à 4662, 3724
12.2. Techniciens et agents	4701, 4702, 4713, 4717, 4718, 4723
de maîtrise (et cadres)	4734 à 4794, 4801 à 4893, 3311 à 3863

### 13. Policiers, militaires et pompiers

5311 à 5316

#### ANNEXE V

### LISTE DES TABLEAUX

- 1 Evolution des stocks et des flux dans les secteurs d'activité entre la première et la dernière activité salariée.
- 2 Evolution des stocks et des flux selon la taille de l'établissement où s'exerce la première et la dernière activité salariée.
- 3 Evolution de la structure de la taille de l'établissement entre mars 80 et mars 84 selon les directions de la mobilité des jeunes salariés actifs occupés.
- 4 Evolution des effectifs des salariés actifs occupés selon la taille leur établissement entre mars 80 et mars 84 selon la raison du départ du premier employeur.
- 5 Evolution de la nature de l'employeur entre mars 80 et mars 84 des jeunes salariés actifs administratifs occupés.
- 6 Indicateurs de répartition, de statut et de mobilités selon la taille du premier établissement.
- 7 Stabilité de la main d'oeuvre et raisons du premier départ selon la taille du premier établissement.
- 8 Salaires supérieurs perçus à 5 000 F en 1984 selon la taille du premier et du dernier établissement.
- 9 Dernier salaire selon la taille du premier établissement et la raison du départ.
- 10 Dernier salaire selon la premier secteur et la raison du départ.
- 11 Dernier statut selon la taille du premier et du dernier établissement.
- 12 Dernier statut selon la taille du premier établissement et la raison de la mobilité.
- 13 Pratique des entreprises selon la taille du premier établissement.
- 14 Indicateurs de la pratique des employeurs et de la mobilité des jeunes débutants selon la nature du 1er employeur.

- 15 Stabilité et sortie sur le chômage selon la nature du premier départ.
- 16 Indicateurs de la pratique des employeurs et de la mobilité des jeunes débutants selon la nature du premier emploi.
- 17 Profils de la main d'oeuvre selon la nature du premier emploi.
- 18 Nombre moyen d'employeurs servant la nature du premier emploi.
- 19 Durée du chômage après le premier emploi.
- 20 Pourcentage de diplômes du CAP ou du BEP selon la nature du 1er emploi et la raison de la mobilité.
- 21 Direction de la mobilité selon la nature du premier emploi.
- 22 Profils scolaires et sociaux selon la direction de la mobilité
- 23 Spécialités de la formation initiale selon la direction de la mobilité
- 24 Premier et dernier emploi occupé selon la direction de la mobilité.
- 25 Evolution du profil de la main d'oeuvre entre la première et la dernière activité salariée selon la taille de l'établissement
- 26 Indicateurs de la pratique des employeurs et de la mobilité des jeunes débutants selon le sexe et la taille du premier établissement
- 27 Indicateurs de la pratique des employeurs et de la mobilité des jeunes débutants selon le sexe et la nature du premier emploi
- 28 Indicateurs de la pratique des employeurs et de la mobilité des jeunes débutants selon le sexe et la spécialité de la formation initiale
- 29 Taux de féminisation de la première et la dernière activité salariée selon la nature du premier emploi
- 30 Durée moyenne du chômage après le premier emploi des mobiles selon leur sexe et la nature du premier et du dernier employeur.

# ANNEXE VI LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N°1 : Evolution de la taille de l'établissement entre la première et la dernière activité salariée selon le secteur d'activité.

Graphique N°2: Evolution des effectifs selon la taille de l'établissement.

### ANNEXE VII

## Tableaux complémentaires

INDICATEURS DE LA PRATIQUE DES ENTREPRISES ET DE LA MOBILITE DES JEUNES DEBUTANTS SELON LA NATURE DU PREMIER EMPLOI

	5555077	A UEDT	W 155	w ne ent	TALLY FIE	TAUV DE	TAUY DE	w ne
	EFFECTI- FS	% VERT.	% 1ER ETAB>50	% DE CDI 1ER STAT	TAUX DE REJET	TAUX DE LICENC.	TAUX DE DEPART VOLONT	% DE STABLES
PREMIÈR EMPLOI CUISINIERS SERVEURS, EMP HOTEL S/T EMPL HOTEL & REST. NETTOVEURS EMP SOINS PERS AUTRES EMP DES SERV VENDEURS ALIM AUTRES VENDEURS SAUTRES EMP DES SERV VENDEURS ALIM AUTRES VENDEURS S'T EMPL HEITIT COMM&SERV ONQ ART MECAN ONQ ART BEP ONQ IND BOIS OND DIVERS ART ONY AGRICOLES S/T ONO DES PETITES ENT ONQ DES PETITES ENT ONQ MANUT S/T ONO TRANS & MANUT EMPL LIBRE-SERV CAISSIÈRE S/T EMPL GRANDE DISTRIB AUTRES EMP BUREAU EMPL DE COMPTA SECRET, STEND-DACT EMPL BANDE BOIS S/T EMP BUREAU OO IND BOIS. BTP OO ART BOIS OO ART BECT S/T EMP BUREAU OO ART BOIS OO ART BECT S/T EMP BUREAU OO ART BOIS OO ART BECT AUTRES OO ART S/T ON TYPE ARTISANAL EMPL DES TRANSP CHAUFFEURS S/T EMPL TRANS & CHAUF EMPL BUREAU FP AGH AG. SERV ENS.FP PRÈPOSES EMPL SANTE SOCIAL S/T EMPL TRANS & CHAUF EMPL BUREAU ONG IND BLECT ONG IND BLECT S/T EMPL TRANS & CHAUF EMPL BUREAU ONG IND BLECT ONG IND BLECT ONG IND BLECT ONG IND BLECT OUT ENT IND ONG IND MECANIQUE OO TYPE INDUSTRIEL PROF INT ADM & COMM. TECHN & AG MAIT. S/T PROF INT ADM PERS	662260946551246999196062113233990 67330122501341121198205939772973992652622244099655252885550889519606257380122500494411211982059949739926562222480965522845096950030981233990 67330122500494411211982059949739926150222355505695003098122399 6236462 3835586527776995129973992646237776995129739402550399910288	0784091140133173244040038898512001110130138924086468514179348641013146114611461146114664664665141793486410131466466466714679348641013146646646671467934864101314664664667146793486410131466466714671686646671467168664667146716866466714671686646671467168664667146716867146716867146716716716716716716716716716716716716716	422413313685909161201651206050028 85570879501318743964505969200030113 111132117565543364322222225923356656565377535745523352434	5780528616936906944465796826998045 035897020655265585180545454567654424493466445555435933333344246866636 6561222244444554545655456765424	766920798949285450774604049285979 300152691285719872891084956 181888667666567766677666666666444454 4456657644555554449845844428 696	700623532250268444613747 02585252 809567 142445615269290 5846 959	770041568891795682812226697840522122 650983062530756047197255830 000 6775454445459443344444333 34443464 5341134322334334333431313625 494	79928731132075198249779980025335325175534211345008599883685682140818

The second secon								1 (4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
INDICATEURS DE LA PRATIQUE DES E	ENTREPRISES	ET DE LA	MOBILITE	DES JEUNES	DEBUTANTS	SELON LA	NATURE DU	PREMIER EMPLOI
	% DANS 9 ETAB>GR- AND L	MOBILE à L'IDENT.	DEPART SECTEUR	MOBILITE INTRASE- CT	CHANGT EMPLOI/ ENS	MOBILITE INTERNE	CHOM/ENS	DEP AVEC CHO/ DEPART
PREMIER EMPLOI CUISINIERS SERVEURS, EMP HOTEL S/T EMPL HOTEL & REST. NETTOYEURS EMP SOINS PERS AUTRES EMP DES SERV VENDEURS ALIM AUTRES VENDEURS S/T EMPL PETIT COMM&SERV ONQ ART MECAN ONQ ART BOTEL ONQ IND BOIS ONO DIVERS ART OUV AGRICOLES S/T ONQ DES PETITES ENT ONQ DE TRANSF ONQ MANUT S/T OND TRANS & MANUT EMPL LIBRE-SERV CAISSIÈRE S/T EMPL GRANDE DISTRIB AUTRES EMP BUREAU EMPL BANO ET ASSUR S/T EMPL BUREAU OU AIR BOIS OU ART BOTE OUT AND BOTE OUT AND BOTE OUT AND BOTE OUT AND BOTE OUT TRANSP S/T OUT TANSP S/T OUT TANS	9232818883168894418548653509177570344905284090450270799346816 162	5444415627636065454947494749340437428842059780599403390931729 525	128752822696871440115242127628520086661967170729094566274309 878 354536455445566555566655555554333345444324643425442544243434523 474	533717985633999111110111260805873144365366 610121143881532542809 707	9585518016026801208370720584889338857709217073143613788039884093001 15453645546567665654454422345344533475453545354545434463341586	3111 2322222412667576955172 2651308868471913576 54808779739635 5	810393574209934998873117079012064624033588840749511349446916064 586 4554344442314323333444434333121222 3223441442323332222222222	1860608574663140280758120372805830598642332254087 381631 7864 262

L'insertion professionnelle des jeunes sortis des classes terminales de BEP et de CAP en 1979 s'est polarisée dans de tout petits établissements, en particulier chez des employeurs indépendants, artisans et commerçants. Mals cette polarisation n'a pas duré. Tandis que les grands établissements et en particulier le secteur public (les administrations mais surtout les entreprises publiques et nationalisées) offraient à ces jeunes débutants de plus grandes possibilités de stabilisation dans leur première entreprise, les petits établissements les ont plus souvent rejetés sur le marché du travail. Recrutant pourtant moins sur des contrats précaires que les grandes entreprises, ils ont plus volontiers procédé à des licenciements et n'ont guère conservé les titulaires de contrats précaires. Précarité est donc synonyme de flexibilité dans les petits établissements, tandis que les grandes entreprises l'ont utilisée pour sélectionner la main-d'oeuvre.

Ces départs plus fréquents des petites entreprises ne sont pas seulement imputables à leurs pratiques: les jeunes en partent plus souvent pour effectuer leur service national ou volontairement. Ils cherchent alors à gagner de plus grandes entreprises qui leur offrent de meilleures conditions d'intégration et de rémunération. Perspectives de stabilisation et salaires obtenus en fin de période sont en effet fortement corrélés avec la taille de l'établissement. Ainsi, plus d'un jeune sur trois a rejoint, durant les cinq premières années de vie active, un établissement plus grand que celui dans lequel il avait débuté; seul un peu plus d'un jeune sur quatre demeure chez son premier employeur.

Rejets, départs volontaires et départs à l'armée cumulent donc leurs effets pour intensifier la mobilité lorsque la première expérience professionnelle s'est effectuée dans une petite unité de travail. Mais les différentes catégories de jeunes ne sont pas affectées de la même manière par ces diverses formes de mobilité. Les jeunes filles, moins souvent candidates au départ, demeurent plus nombreuses dans les petites unités et sont plus touchées par la mobilité contrainte que les garçons, qui renforcent leur implantation dans les grandes unités. Elles se dirigent surtout vers l'administration, alors que les jeunes gens gagnent plutôt les entreprises publiques et nationalisées. Enfin, l'obtention du diplôme favorise l'accès des grandes entreprises, par accès direct ou mobilité volontaire, tandis que les non-diplômés sont plus souvent contraints à la mobilité involontaire.

CENTRE D'ETUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS

9 rue Sextius Michel 75015 PARIS 75015 75.62.63